

HISTOIRE POPULAIRE

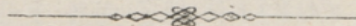
DE LA

SAVOIE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS
JUSQU'A NOS JOURS

PAR

JULES PHILIPPE



ANNECY

L'HOSTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Place Notre-Dame.

—
1873

HISTOIRE POPULAIRE

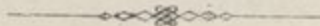
DE LA

SAVOIE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS
JUSQU'A NOS JOURS

PAR

JULES PHILIPPE



ANNECY

L'HOSTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Place Notre-Dame.

—
1873

HISTOIRE POPULAIRE DE LA SAVOIE

PREMIÈRE PÉRIODE

**DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'À L'APPARITION
DE LA MAISON DE SAVOIE**

AVANT-PROPOS.

Il y a deux manières d'écrire l'histoire. La première, qui consiste à raconter sans commentaires étendus les événements tels qu'ils se sont passés ; la seconde, d'après laquelle ces événements sont discutés, étudiés dans leurs causes et leurs effets, de telle sorte qu'il se puisse dégager de cette étude ce qu'on est convenu d'appeler la philosophie de l'histoire.

La première manière était naturellement indiquée à la préférence de l'auteur, eu égard au but qu'il s'est proposé. En effet, sa prétention n'a point été d'écrire pour ceux qui savent déjà et n'ont à aspirer qu'à plus de lumière ; il n'a eu qu'un désir : celui de populariser, parmi ses concitoyens, la connaissance succincte de l'histoire du pays natal ; et, à cette fin, il a dû présenter les événements principaux suivant leur ordre chronologique, simplement, sans les accompagner de dissertations qui ne se seraient adressées qu'à des lecteurs spéciaux, à des esprits déjà nourris d'études sur la matière.

Et qu'on ne s'y trompe pas, le simple récit des faits les plus importants de l'histoire de la Savoie présente un intérêt assez grand pour qu'on prenne plaisir à l'écrire ou à le lire. Il n'est pas, en effet, de pays aussi petit que la Savoie qui ait joué un rôle pareil au sien dans l'histoire ; elle a dû cette faveur à sa position stratégique qui l'a rendu, pendant des siècles, seule maîtresse du principal passage des Alpes. Cette position lui a occasionné bien des maux, suite ordinaire des conquêtes, des invasions venues de l'un et l'autre côté des monts ; mais, en revanche, elle lui a donné une telle importance, qu'aucun grave événement politique n'a pu se passer en Europe sans qu'elle y fût mêlée.

Déjà en 218 avant Jésus-Christ, Annibal traverse le pays des Allobroges en se rendant en Italie, et vient montrer la route aux conquérants futurs ; bientôt les Romains, à leur tour, foulent ce pays pour venir en Gaule et se l'approprient, non sans éprouver une longue résistance, jusqu'à la grande irruption des barbares, qui eut lieu vers l'an 400 après Jésus-Christ.

Successivement, les Burgundes et les Francs s'y établissent ; il passe sous les rois mérovingiens et carlovingiens ; il fait partie d'un second royaume de Bourgogne jusqu'en 1032, date de l'apparition de la maison de Savoie. Dès lors, sa destinée est fixée pendant de nombreux siècles durant lesquels, toutefois, il doit subir de nombreuses vicissitudes résultant des conflits politiques.

C'est avec un profond étonnement qu'on voit l'Etat microscopique des princes de Savoie résister pendant un si long temps à ses formidables voisins, et se maintenir au milieu d'eux sans être entamé, ou, s'il le fut, recevant bientôt des compensations qui l'indemnisèrent amplement des pertes qu'il avait éprouvées. La maison de Savoie perdit, en 1601, la Bresse, le Bugey et le pays de Gex, mais elle s'agrandit en Italie ; elle ne céda la Savoie, son berceau, en 1860, que pour recevoir la couronne d'Italie, objet de son ambition séculaire.

Ce n'est pas sans un sentiment d'admiration qu'on suit la marche progressive de cet Etat, formé d'abord d'une seule province et parvenant au rang de grande puissance après plusieurs siècles de luttes dont quelques-unes auraient pu se terminer par sa disparition : danger que les princes savoyards surent toujours éviter en utilisant avec habileté leur situation qui les rendait nécessaires au maintien de l'équilibre européen.

Pendant ce temps, le petit peuple savoyard, malgré ses préoccupations politiques, malgré les misères qu'il endure, se fait une belle place dans le monde intellectuel. Il fournit non seulement à la France, mais encore aux autres pays de l'Europe, des hommes d'élite dans toutes les branches des connaissances humaines : des professeurs, des capitaines, des savants, des princes de l'Eglise, des littérateurs. Il semble que ce peuple, français d'origine, mais isolé par la force des événements, mette son amour-propre à ne pas être oublié. Tandis que ses souverains font montre d'habileté comme diplomates ou brillent par leur valeur et leurs talents sur les champs de bataille, lui, remplit de son nom les arènes plus pacifiques mais non moins glorieuses où l'esprit s'épand en savoir et en éloquence.

Cette existence autonome presque millénaire de la Savoie présente un exemple frappant de ce que peuvent le courage, l'habileté et la persévérance réunis. Il y a dans cette longue épopée plus d'un trait brillant, plus d'une page éblouissante qu'on est fier de montrer et qui relèvent les âmes.

Que ce livre inspire à ses lecteurs, et à un degré égal, le sentiment patriotique dont l'auteur a été animé en l'écrivant !

CHAPITRE PREMIER.

TEMPS PRÉHISTORIQUES.

SOMMAIRE. — Les formations géologiques. — Les palafittes de la Suisse et de la Savoie. — Existence d'une population préhistorique prouvée par les restes des villages lacustres et les débris découverts dans les grottes. — Ages de la pierre, du bronze et du fer. — Caractères de ces âges déterminés par les objets retrouvés. — Etat social, mœurs, industrie supposés des populations de ces âges.

Il n'y a pas d'homme curieux de l'histoire, qui n'ait songé bien souvent au contentement qu'il éprouverait s'il lui était possible d'avoir des notions complètes sur l'ethnographie de son pays dès le jour où celui-ci a été habité.

Malheureusement, lorsque les documents écrits font défaut, quand la tradition elle-même s'est perdue dans la suite des siècles, le passé ne peut être reconstitué et le chercheur le plus opiniâtre doit renoncer à satisfaire une légitime mais vaine curiosité.

Qu'était la Savoie, quel peuple l'habitait dans les temps qui ont précédé la période historique ?

Tel est, pour ce qui nous concerne, le problème dont la solution exacte échappe à notre esprit.

L'étude des caractères géologiques de nos montagnes et de nos vallées pourra indiquer les révolutions terrestres subies par cette portion infime du globe ; elle démontrera que la Savoie a été, pendant de longs siècles, couverte par les eaux, sous un climat brûlant et hantée par des animaux aquatiques aux formes extraordinaires ; elle dira que sous l'influence de variations climatériques encore inexplicées, nos vallées se couvrirent ensuite d'immenses glaciers, que la vie y fut éteinte pendant longtemps pour reprendre peu à peu son empire, à mesure que le soleil nous rendit ses rayons ; la science géologique nous fera assister à toutes ces

transformations qui laissent l'esprit dans l'étonnement et le confondent. Mais qui nous apprendra d'où sont venus les premiers habitants des contrées alpestres ? Qui nous dira leurs noms, leurs mœurs, leurs efforts contre les obstacles de la nature, leurs luttes pour la vie ?

Cependant si nous ne pouvons retracer les faits et gestes de nos ancêtres des premiers âges, peut-être nous sera-t-il permis d'avoir sur eux quelques données, peu précises, à la vérité, étincelles fugitives au milieu d'une nuit profonde, mais qui n'en auront pas moins une grande valeur relative.

Ces notions, inconnues hier et de plus en plus répandues aujourd'hui, sont dues à des découvertes nées du hasard et jugées assez importantes pour que les hommes spéciaux les aient fait entrer de droit dans le domaine de l'histoire et en aient formé la base d'une nouvelle branche de la science. Il s'agit de l'étude des habitations lacustres, aussi appelées palafittes.

Depuis longtemps déjà, on avait découvert, dans les contrées septentrionales de l'Europe, des traces d'habitations construites sur pilotis, dans les grands marais, sur les bords de la mer, des lacs et des fleuves ; on reconnut bientôt que ces habitations avaient dû abriter des populations dont on ne trouvait pas de mention positive dans l'histoire. Ç'avait été là une mine féconde de découvertes et d'investigations intéressantes pour les savants de la Suède, de la Norvège et du Danemark. Mais ce ne fut qu'en 1854 que des études analogues prirent naissance dans l'Europe centrale, en Suisse, et grâce à l'initiative de M. F. Keller, de Zurich.

Dès lors, tous les lacs et toutes les tourbières de l'Helvétie furent fouillés ; les recherches s'étendirent rapidement jusqu'en Italie, en France, en Belgique et bientôt dans l'Europe entière ; si bien, qu'au bout de quelques années les savants eurent rassemblé des collections assez complètes d'objets de toute sorte pour pouvoir procéder, d'après des bases presque certaines, à une division en trois grandes époques des temps qui ont précédé la période historique.

On put fixer ces trois époques au moyen de la composition et de la forme des instruments et des ustensiles trouvés sur les emplacements des palafittes : la première, dite âge de la pierre, affirmée par des objets exclusivement faits en pierre, en os ou en bois ; la seconde, dite âge du bronze, dans laquelle cet alliage a remplacé les matières primitives ; la troisième, dite âge du fer, marquée par l'emploi de ce métal annonçant un degré de civilisation plus avancé et conduisant jusqu'au début des temps historiques.

Ce point une fois établi, les savants parvinrent, de déduction en déduction, à se former une idée générale de la vie et des mœurs des populations appartenant à chaque âge, et c'est ainsi qu'on peut aujourd'hui se représenter à peu près l'état social des habitants de la Savoie avant que l'histoire ait parlé d'eux.

Des fouilles ont été pratiquées dans nos lacs, et partout on a constaté l'existence de pilotis, restes de villages lacustres. Les palafittes des lacs du Bourget et d'Annecy, ainsi que la plupart de ceux du lac Léman, se rapportent à l'âge du bronze plutôt qu'à celui de la pierre. Ils présentent, par les objets qu'on y a découverts jusqu'à ce jour, tous les caractères du second âge. Il est possible que plus tard, en déblayant les couches supérieures de la vase, on retrouve les traces de la période de la pierre, comme cela est arrivé en Suisse : car il est certain que la Savoie et la Suisse ont dû être habitées aux mêmes époques et par des peuplades de mêmes mœurs ; du reste, on a déjà retrouvé en Savoie des objets en silex, signes de l'âge de la pierre. Rien n'empêche donc de juger par analogie de l'état de civilisation de nos ancêtres les plus reculés, c'est-à-dire au moyen des découvertes faites dans les lacs de la Suisse.

Mais avant d'aller plus loin, il faut noter que les villages lacustres n'étaient pas les seuls que construisissent les habitants primitifs de nos contrées ; des hameaux existaient aussi sur la terre ferme, sur des plateaux élevés, dans des positions faciles à défendre ; les grottes mêmes servirent de refuge aux hommes de ces temps inconnus, comme en témoignent des recherches faites dans les grottes du Salève et dans d'autres signalées à Hautecombe, à Cusy et dans l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne. Il est même probable qu'une assez grande partie de la population habitait ces hameaux et ces grottes ; mais des vestiges d'une époque aussi lointaine n'ont pu être conservés assez longtemps sur terre ferme pour nous éclairer : les lacs, dans leurs bas fonds, ont été de meilleurs auxiliaires de l'histoire ; l'eau, tout en dérochant aux générations passées les traces de leurs ancêtres, a permis aux chercheurs des temps modernes de retrouver plus intacts beaucoup de ces vestiges que la terre n'a pu maintenir à un égal degré de conservation.

D'après les observations minutieuses des savants, il est permis de croire que les peuples de l'âge de la pierre n'étaient pas les mêmes, au point de vue ethnographique, que ceux de l'âge de bronze. Ces derniers étaient d'une

petite taille ; ils avaient des membres grêles, si l'on en juge par les bracelets et les poignées d'armes qu'on a découverts.

Quant aux mœurs et à la manière de vivre des uns et des autres, on peut s'en faire une idée en interrogeant les instruments et les ustensiles dont ils faisaient usage.

La Savoie était alors couverte de forêts peuplées d'animaux sauvages, parmi lesquels il s'en trouvait de taille gigantesque ; ses vallées, aujourd'hui si riantes et si soigneusement cultivées, devaient être presque impénétrables. Comme conséquence de cet état de choses, on doit supposer que les habitants du pays vivaient principalement du produit de la chasse et de la pêche, comme le font aujourd'hui les peuples sauvages de l'Amérique et de l'Afrique. Ils se nourrissaient cependant aussi de blé, puisqu'on a trouvé des pierres qui leur servaient de meules, voire même du grain grossièrement écrasé et cuit ; ils utilisaient encore, pour leur nourriture, les pommes, les cerises et différentes graines, telles que le millet, l'orge, les noisettes, les châtaignes d'eau et jusqu'aux glands de chêne qu'ils mélangeaient à leur farine grossièrement préparée.

Les animaux qu'ils connaissaient étaient l'ours, le blaireau, la fouine, la martre, le putois, l'hermine, la loutre, le loup, le renard, le chien, le chat, le hérisson, le castor, l'écureuil, le cheval, le porc, le sanglier, l'élan, le cerf, le chevreuil, le daim, le mouton, le bison, l'aurochs, la chèvre, le bouquetin, le bœuf domestique et une espèce de vache de petite taille. La peau de quelques-uns de ces animaux leur servait de vêtements.

Les recherches des savants ont en outre jeté un certain jour sur l'état de l'industrie de ces anciens peuples et attribué à chaque âge, sous ce rapport, son caractère distinctif.

Dans l'âge de la pierre, les armes et les instruments étaient fabriqués avec du silex, des os d'animaux ou du bois. Les armes ne consistaient qu'en des flèches et des lances à pointe de silex taillé avec une assez grande dextérité. La pierre appelée serpentine servait à confectionner des haches emmanchées dans un bois de cerf ou percées pour recevoir un manche en bois ordinaire. Le silex était aussi utilisé pour faire des scies et des couteaux. L'art du potier n'était pas inconnu et il se fabriquait des vases en terre, sans ornements et façonnés à la main, d'une pâte grossière, grise ou noire.

Le mode de fabrication de ces objets indique d'une manière certaine un état absolument sauvage. Aujourd'hui encore, des peuples de l'Amérique et

de l'Afrique se servent du silex pour confectionner des instruments, des pointes de flèches. En Patagonie, par exemple, les sauvages connaissent le fer, mais pour le travailler ils ont des marteaux et des enclumes en pierre ! Les Patagons emploient aussi, pour nettoyer les peaux, des grattoirs en silex ou en obsidienne, espèce de pierre volcanique, compacte et transparente, avec laquelle ces peuples fabriquaient leurs couteaux avant l'arrivée des Espagnols. D'autres peuplades sauvages modernes, habitant des villages bâtis sur l'eau, usent de haches en pierre avec manches en bois.

Dans l'âge du bronze, cet alliage a servi à confectionner les armes, les ustensiles et des objets de parure dont la multiplicité et les formes régulières indiquent un degré de civilisation plus élevé que celui de l'âge précédent. Les haches, les couteaux, les poignards, les têtes de lances, les pointes de flèches, les faucilles, trouvés sur les emplacements des villages du second âge, sont déjà artistement travaillés. En même temps apparaissent des épingles, des bracelets, des boucles d'oreilles, tous plus ou moins recouverts d'ornements simples mais dont quelques-uns ne laissent pas d'être gracieusement composés. Les ustensiles en terre revêtent des formes plus élégantes, plus variées et se trouvent pourvus d'ornements symétriques. Tout, en un mot, prouve que les peuples de cet âge avaient monté de plusieurs degrés l'échelle du progrès. Leurs relations commerciales s'étaient étendues et elles leur avaient fait connaître le composé métallique dont le nom sert aujourd'hui à désigner leur époque ; le bronze remplaça avantageusement les premières matières avec lesquelles leurs devanciers, vivant isolés, sans communication avec le dehors, fabriquaient les objets qui leur étaient le plus nécessaires. Il est probable que d'abord ces objets leur parvinrent tout faits de l'étranger, et qu'ensuite ils les confectionnèrent eux-mêmes, car on en a trouvé des moules en assez grande quantité.

Avec l'âge du fer, on se rapproche des époques connues historiquement. L'emploi de ce métal devient alors général. Les armes, les épées surtout, sont fabriquées selon des procédés perfectionnés et ornementées avec un goût plus sûr que dans l'âge du bronze ; le bronze, cependant, est encore d'un usage commun, et c'est pourquoi on le trouve dans les palafittes de l'âge du fer, côte à côte avec celui-ci. La poterie se ressent aussi d'un progrès constant, bien qu'elle ne soit pas encore fabriquée au tour, ce dernier paraissant n'avoir été importé en Gaule que sous les Romains.

Telles sont, en résumé, les observations qui ont jeté un certain jour sur des époques longtemps ignorées et qui risquent fort de n'être pas plus connues, puisqu'on ne peut s'en rapporter à leur sujet qu'à l'étude raisonnée de la transformation industrielle de l'inerte et muette matière.

Ces données superficielles, au moyen desquelles l'imagination seule peut essayer de se former quelques notions sur les temps préhistoriques, ont fait naître bien des objections, suscité même des négations absolues parties d'esprits cultivés. Cependant, il y a un fait qui suffit, semble-t-il, à lever tous les doutes sur le fond de la question : ces instruments, ces armes, ces ustensiles retrouvés sur les emplacements lacustres ou terrestres sont-ils mentionnés chez les peuples historiques ? Non. Donc ils prouvent l'existence de peuplades antérieures à celles dont la postérité a conservé le souvenir précis, et l'étude qui a eu pour objet ces pionniers, inconnus jusqu'ici, doit être prise pour sérieuse et acquise à la science.

Comme circonstance à connaître, il faut ajouter qu'on n'a trouvé aucune trace précise d'une religion quelconque professée par les peuples lacustres. On a bien voulu attribuer une signification religieuse à des croissants en terre ou en grès découverts en Suisse dans les palafittes de l'âge du bronze. Mais, à cet égard surtout, l'incertitude est grande.

L'usage de la monnaie avec effigie n'apparaît, et cela se comprend aisément, qu'à la fin de l'âge du fer, alors que les transactions commerciales durent prendre un plus grand développement ; et encore, cette monnaie présente-elle tous les caractères de l'époque gauloise.

Maintenant, on demandera s'il est possible de préciser la durée de chacune des trois grandes périodes constatées. A cette demande, aucune réponse affirmative ne peut être faite. Quelques-uns ont bien essayé de trouver une solution à ce problème par l'étude des sols sur lesquels les débris des différents âges se sont superposés par ordre de succession ; mais ce genre de calcul n'est point satisfaisant, et tout ce qui peut être tenu pour presque certain, c'est que les trois âges se sont suivis dans l'ordre adopté, qu'ils ont dû être chacun d'une longue durée, et que le dernier, celui du fer, a mené nos ancêtres jusqu'à l'époque historique dont le commencement va faire l'objet du chapitre qui suit.

CHAPITRE II.

LES ALLOBROGES.

SOMMAIRE. — Les peuples de l'Allobrogie. — Fables sur leur origine. — Langue, caractère, genre de vie de ces peuples. — Leur réputation de bravoure. — Leurs expéditions lointaines. — Leur organisation politique. — Leur religion : druides et druidesses ; cultes des astres et des arbres ; sacrifices humains. — Passage d'Annibal.

A l'époque où, pour la première fois et d'une manière un peu précise, l'histoire fait mention des vallées désignées collectivement de nos jours sous le nom de SAVOIE, quatre peuples principaux habitaient ce pays : les Allobroges, les Ceutrons, les Médules et les Graiocèles.

Les deux derniers occupaient la Maurienne.

Les Ceutrons étaient établis dans la Tarentaise et le Haut-Faucigny.

Les Allobroges avaient pour leur part le reste de la Savoie et s'étendaient encore bien au-delà, le long du Rhône : ils possédaient toutes les vallées situées entre le lac Léman, le Jura du Bugey, le Rhône et l'Isère.

Ces petits peuples, réunis en fédération et obéissant à un seul et même chef militaire, avaient entre eux des limites probablement précises, mais difficiles à bien tracer aujourd'hui ; chacun vivait de sa vie propre. Toutefois, comme les Allobroges étaient les plus nombreux et occupaient la plus grande étendue de terrain, leur nom a servi, dans l'époque moderne, à désigner la confédération entière qu'on a appelée l'ALLOBROGIE et dont Vienne en Dauphiné fut la capitale et Genève l'une des principales cités.

Les peuples de l'Allobrogie appartenaient à la grande nation des Gaulois, Celtes d'origine. Ils sortaient, comme leurs congénères, du centre de l'Asie et avaient pris part à la première invasion connue des terres de l'occident par les peuples de l'orient : leur lot fut composé des vallées qui s'étendent au pied des Alpes, et le hasard les rendit maîtres d'une position forte mais qui devait être la cause de malheurs fréquents pour eux et pour leurs

successeurs. Il y a lieu de penser que la peuplade des Allobroges s'établit la première dans les basses vallées et que les autres n'arrivèrent qu'un peu plus tard ¹.

Bien que ces données historiques semblent trop vagues, il n'est point ici le cas de pousser plus loin les investigations, afin de ne pas s'égarer dans le champ des conjectures et de ne pas tomber, à l'exemple de plus d'un chroniqueur des siècles passés, dans des erreurs absurdes.

C'est ainsi que pour donner une origine aux Allobroges, en même temps qu'à des peuples voisins, et trouver l'étymologie de leur nom, un auteur ancien a supposé l'existence d'un roi Lemanus qui bâtit Genève 1130 ans avant Jésus-Christ, et dont le successeur laissa ses états à trois de ses fils, Sequanus, Helvetius et Allobrox. D'autres, aussi hardis, ont fait dériver le nom d'Allobroge d'un roi Allobrox, natif de Palestine, qui se serait rendu maître du pays en l'an du monde 3274 ! Un troisième enfin, est allé jusqu'à prétendre que la Savoie avait été peuplée par un fils de Noë, 152 ans après le déluge ! — De nos jours, des recherches plus sérieuses ont été faites sur cette question d'origine et d'étymologie ; mais, comme rien de bien certain n'a été avancé, il serait inutile de rendre compte des longues et savantes dissertations auxquelles se sont livrés les érudits à ce sujet.

Lorsque les Allobroges pénétrèrent dans nos contrées, ils y trouvèrent une population que l'on croit avoir appartenu à la nation des Ibères (de l'Espagne), qui occupait le midi de l'Europe, et à laquelle on doit peut-être attribuer les derniers vestiges de cette industrie primitive citée plus haut. Certains noms modernes de localités savoisiennes semblent même avoir conservé une marque de leur origine ibérique ². Ces peuplades, aux mœurs évidemment grossières, privées de moyens puissants de défense, durent être facilement absorbées par les nouveaux venus.

Les peuples de l'Allobrogie parlaient la même langue que leurs frères du reste de la Gaule, la langue celtique dont le bas-breton de nos jours est un dérivé, et qui a laissé de ses traces en Savoie dans plusieurs noms de lieux ainsi que dans le patois des paysans.

Les Allobroges étaient grands et robustement constitués ; ils avaient les cheveux blonds et les yeux bleus. On a cherché à établir une assimilation complète entre le caractère des anciens Gaulois et celui des Français modernes ; en acceptant ce mode d'appréciation, il y aurait lieu de supposer que, sous certains rapports, les Allobroges différaient des autres peuples de la Gaule. Mais il est prudent de ne pas accepter entièrement les

conséquences de l'assimilation tentée, parce qu'il est nécessaire de tenir compte des modifications morales qu'ont dû subir toutes les peuplades celtes par suite des invasions dont elles furent elles-mêmes les victimes après leur établissement en Gaule.

Les Allobroges n'étaient pas primitivement un peuple agricole ou pasteur ; cependant, une fois établis d'une manière sédentaire, ils s'adonnèrent à la culture de la terre. Ils connaissaient la charrue et cultivaient le froment, le seigle et la vigne : après leur conquête par les Romains, dont il sera question dans le chapitre suivant, on sait que Jules César les força de fournir aux Helvétiens vaincus le blé dont ces derniers eurent besoin pour se nourrir et ensemençer leurs terres. Ils élevaient, entre autres animaux, le cheval, le mouton et le bœuf. Leurs habitations étaient construites en bois et couvertes en chaume ; ils les groupaient dans les endroits les plus faciles à défendre, au bord des rivières et des lacs, sur des points élevés ; il est probable aussi qu'ils succédèrent aux anciens habitants dans les villages lacustres.

Leur vêtement se composait d'un haut-de-chausses appelé en latin *bracca*, dont l'usage s'est perpétué dans quelques-unes des hautes vallées des Alpes ; ce vêtement était répandu dans toute la portion Est de la Gaule qui s'appela pour ce motif *Gallia braccata*. Ils portaient aussi un manteau en étoffe ou de peau de bête fauve ; ils ornaient leur cou et leurs bras de colliers et de bracelets en bronze ou en métaux précieux, suivant leur position plus ou moins élevée dans la hiérarchie militaire. Leurs armes furent d'abord un grand javelot, la hache et l'arc : puis ils se servirent du glaive en bronze ou en fer.

Les Allobroges, fanatiques d'indépendance et poussant le courage jusqu'aux limites extrêmes, jouirent de tout temps d'une grande réputation de bravoure dont le brevet leur a été décerné par les auteurs anciens. Suivant Etienne de Byzance, Appollodore les avait appelés les plus braves des Gaulois ; Strabon dit qu'ils étaient les plus habiles dans l'art militaire, et Tite-Live assure qu'ils ne le cédaient à aucune peuplade gauloise sous le rapport des richesses et de la réputation de valeur : *jam inde nulla gallica gente opibus aut fama inferior*.

Ils se distinguèrent, du reste, dans plusieurs expéditions lointaines auxquelles ils prirent part comme auxiliaires ou comme alliés, à l'époque de la toute-puissance des Gaulois, avant que ceux-ci fussent soumis par les Romains. On les cite comme ayant composé en majeure partie une armée

gauloise qui porta la terreur jusque sous les murs de Rome, bien longtemps avant l'entrée des cohortes latines en Gaule. Cicéron confirme cette participation des Allobroges aux lointaines expéditions des Gaulois lorsqu'il s'écrie, en défendant le préteur Fonteius accusé, comme on le verra, d'avoir spolié ce peuple : « Ce sont ces
« mêmes peuples qui jadis ont pénétré si loin de leurs
« foyers, jusqu'à Delphes pour outrager et dépouiller
« Apollon Pythien, l'oracle de l'univers, qui sont
« venus assiéger le Capitole et Jupiter, etc. »

Les peuples allobroges, avons-nous dit, formaient une nation organisée selon le système fédératif, système adopté par tous les peuples de même race. Le chef de la confédération portait le titre de roi ; il était élu par les guerriers ; son autorité était tempérée par celle d'une haute assemblée composée des anciens et des sages du pays ; ce sénat, à son tour, répondait de ses actes devant les assemblées du peuple. C'était donc un système de gouvernement qui se rapprochait plus de la république que de la monarchie. Suivant les principes politiques gaulois, la nation était au-dessus du chef, et le roi injuste ou manquant à ses devoirs pouvait être dégradé.

La nation était divisée en cantons et en tribus. « La tribu, dit M. Henri Martin, était une grande famille et se gouvernait par la loi de la famille ; la terre était aux familles plutôt qu'aux individus, bien que chacun eût son lot ; l'égalité était entre les enfants mâles, si ce n'est que le dernier né avait la maison paternelle, comme étant le plus faible. Les filles avaient part à l'héritage des biens mobiliers, mais point de la terre, parce que la loi de ces temps guerriers était que celui-là seul eût la terre qui avait l'épée. La loi de la tribu, comme on le voit dans la vieille loi des Celtes d'Irlande, était bonne et protectrice pour les faibles, pour les vieillards, pour les femmes et pour les petits enfants. »

La religion des Allobroges était aussi celle des autres peuples de la Gaule et que l'on a appelée le druidisme, du nom de leurs prêtres, les druides. Ils croyaient à l'immortalité de l'âme et, en conséquence, à une vie meilleure dans l'autre monde ; cette croyance était si forte chez eux, qu'elle les faisait tomber dans des pratiques religieuses exagérées ; par exemple, ils chargeaient les mourants de leurs commissions pour les trépassés.

Ils croyaient à un être suprême qu'ils nommaient Iseos ou Hiseos dont les Romains ont fait Hesus ; mais ils n'avaient ni temples, ni statues, ni images représentant la divinité. Ils célébraient leur culte au centre des forêts, à

l'ombre des chênes séculaires ; ils considéraient sans doute la nature dans toute sa splendeur et sa virginité comme devant être le seul témoin des hommages rendus au Créateur.

Ce culte subit des transformations qu'il n'est pas inutile d'indiquer. En premier lieu, les peuples celtiques adorèrent les astres, et cela se comprend ; nomades, arrivant de contrées éloignées, ils mirent toute leur confiance dans ces compagnons inséparables, incessamment présents à leurs yeux. N'ayant, comme les marins, que les astres pour se guider, ils divinisèrent ces globes lumineux dont l'existence leur paraissait tenir du prodige et qu'ils croyaient peut-être avoir été placés dans l'espace à la seule fin d'éclairer leur route. Cette croyance, du reste, a été commune à presque tous les peuples barbares et nomades ; n'a-t-on pas trouvé en Amérique des peuplades sauvages qui adoraient le soleil et la lune ? Bien plus, les peuples païens, relativement civilisés, n'ont-ils pas eu pendant longtemps une grande vénération religieuse pour les astres, et l'astrologie n'est-elle point un reste de cette superstition ?

Mais lorsque les Celtes eurent cessé de mener la vie nomade, le culte des astres ne leur parut plus aussi rationnel. Ils abaissèrent leurs regards, s'adressèrent à la terre et firent des arbres leurs idoles préférées. Cette transformation marque une première tentative de vie sédentaire, ainsi que le fait très bien observer un écrivain qui a traité cette question au point de vue légendaire : « Les arbres ne manquaient pas ; chacun eut le sien. Ne pouvant l'emporter avec soi, on s'habitua à vivre près de lui. — L'homme pouvait y adosser sa cabane ; le troupeau y dormir à l'ombre³. »

L'arbre devint alors la marque de la propriété, un signe de ralliement pour la famille, un indice d'autorité qui n'a, après tout, rien perdu de sa valeur dans les temps modernes. L'arbre sert encore de nos jours à délimiter la propriété ; on plante l'arbre natif à la naissance d'un enfant et le mai désigne la demeure du chef de la commune. Si l'on cherchait bien, soit dit en passant, on retrouverait l'origine d'une grande partie de nos usages domestiques dans les coutumes de nos ancêtres les plus reculés.

Après un certain temps, les Celtes abandonnèrent le culte des arbres ; ce fut alors que les druides apparurent dans les sombres forêts ; le chêne sacré resta seul comme souvenir de l'ancienne religion.

Cette première époque de l'existence des druides fut la plus pure ; la serpe d'or, qui devait se teindre plus tard du sang de victimes humaines, ne servait qu'à détacher du chêne sacré le gui aussi vénéré.

Mais l'esprit superstitieux de ces populations barbares força bientôt leurs prêtres à marcher de concession en concession. Le peuple voulut des oracles, et les druides se divisèrent en trois classes : les druides proprement dits, philosophes et savants, voués spécialement à l'étude de la religion et des sciences, si on peut ainsi nommer l'ensemble des connaissances cosmogoniques de cette époque ; ils devaient aussi instruire les jeunes gens dans la religion et rendre la justice ; les devins, chargés de faire parler le chêne sacré ; les bardes, qui étaient les poètes inséparables de l'autel, les chantres des épopées nationales, animant les guerriers par leurs vers patriotiques.

Puis on transforma les chevaux en oracles, et de fiers coursiers, à la robe entièrement blanche, furent nourris dans des enceintes consacrées pour être consultés, « dans leurs hennissements, dans un moment de surprise ou d'effroi. » Ensuite parurent les druidesses qui s'élevèrent à un haut degré d'influence. Elles ne s'occupaient point de cérémonies religieuses ; mais, réunies en communautés, elles vivaient retirées dans des endroits sacrés et se livraient à des pratiques mystérieuses qui les faisaient passer pour des êtres surnaturels. Il est probable qu'il faut remonter jusqu'à elles pour trouver l'origine de la croyance aux fées, si répandue dans toute la Gaule pendant de longs siècles, et de la tradition qui a donné à des pierres, à des grottes, en Savoie le nom de ces êtres imaginaires.

Enfin, comme l'esprit de l'homme, lorsqu'il n'est pas retenu par de vrais principes de morale, ne s'arrête pas dans la voie des exagérations, les Celtes ne se contentèrent plus d'un culte simple et débonnaire quoique entaché de superstition ; il leur fallut voir couler le sang sur l'autel et consulter des entrailles chaudes ! La serpe du druide se plongea d'abord dans la gorge des animaux nuisibles, tels que le loup, l'ours et le lynx ; ensuite elle immola les animaux domestiques jusqu'à ce que, suivant une progression facile à prévoir, elle fouillât le cœur de victimes humaines ! Une nouvelle classe de druides, les ovaes ou evhages, sacrificateurs, fut chargée d'égorger les criminels et les prisonniers de guerre offerts en holocauste ; souvent des victimes volontaires vinrent s'offrir à l'immolation pour le salut de la patrie. Ces sanglantes cérémonies avaient pour théâtre le lieu ordinairement consacré au culte, aux pieds des chênes, au milieu d'un cercle de pierres brutes, image de la vie infinie, et sur une table simplement formée d'un bloc de pierre posé sur deux autres. On voit encore en Savoie plusieurs de ces

tables auxquelles les habitants des campagnes ont attaché jadis des croyances superstitieuses.

Tel fut, esquissé à grands traits, l'état social des Allobroges.

Le principal événement politique que l'histoire ait enregistré dans la vie libre de ce peuple, se rapporte au passage d'une armée de conquérants. En l'année 218 avant Jésus-Christ, Annibal quitta l'Espagne et se dirigea vers les Alpes pour envahir l'Italie où il devait tenir les Romains en échec pendant plusieurs années ; c'était ce que les historiens ont appelé la deuxième guerre punique. Arrivé au pays des Allobroges proprement dits, le général carthaginois trouva la nation divisée entre deux frères qui se disputaient la royauté ; pris pour arbitre, il rétablit l'aîné, Brancus, sur le trône et reçut de lui, en reconnaissance, des provisions et des conseils pour sa marche. Mais lorsqu'il se fut rapproché du pied des Alpes, Annibal se heurta aux autres peuplades allobroges qui, ne voyant peut-être dans son armée qu'une horde d'envahisseurs, lui défendirent le passage ; elles lui opposèrent une vive résistance et employèrent, pour le combattre, tous les moyens en leur pouvoir ; l'histoire rapporte que placés sur la crête des rochers, les montagnards firent rouler sur l'armée carthaginoise des blocs énormes de pierres, et que sans l'habileté et l'énergie de son chef cette armée n'aurait pu échapper à une destruction complète. Néanmoins les Carthaginois traversèrent les Alpes.

Il faut dire en passant que la voie suivie par Annibal n'est pas précisément connue ; les deux auteurs anciens qui en ont parlé, Polybe et Tite-Live, l'ont décrite diversement et sans relater avec une exactitude rigoureuse les noms des localités. C'est pourquoi aujourd'hui encore les érudits discutent à ce sujet. Mais le point essentiel, celui du passage, est acquis à l'histoire.

Il importe de prendre bonne note de cet événement dont se dégage, dès les débuts des annales de la Savoie, la raison de la plupart des crises politiques subies par ce pays durant les siècles suivants. Posté comme une sentinelle avancée sur la barrière de granit qui sépare en deux parties bien distinctes l'Europe méridionale, le peuple savoyard a presque toujours été l'enjeu ou la victime des luttes surgissant entre les puissances de droite et de gauche. Tel est le fait qu'il ne faut jamais perdre de vue en étudiant notre histoire et qui a été trop laissé dans l'ombre par beaucoup d'écrivains qui ont voulu juger la politique savoyarde.

Annibal, le premier, a montré la route des Alpes aux conquérants, et on verra ceux-ci ne pas manquer de suivre son exemple.

CHAPITRE III.

CONQUÊTE DE L'ALLOBROGIE PAR LES ROMAINS.

SOMMAIRE. — Les Romains, appelés par les habitants de Marseille, pénètrent en Gaule. — Allobroges et Arvernes attaqués par les Romains. — Première bataille en 123 avant J.-C. où les Allobroges sont vaincus. — C. Sextius est battu par eux, — Bataille de Vindalie gagnée par Ahenobarbus. — Les Allobroges sont battus par F. Maximus en 121 avant J.-C. — Soumission temporaire. — Réclamations contre les vexations du préteur Fonteius. — Nouvelles réclamations ; les députés allobroges à Rome et leur rôle vrai dans la conjuration de Catilina. — Soulèvement des Allobroges. — Ils sont battus par Promptinus en 61 avant J.-C. et soumis définitivement.

Depuis le passage d'Annibal qui jeta un instant le trouble dans l'Allobrogie, les peuples qui habitaient cette contrée vécurent tranquilles pendant une centaine d'années. Après cette période de paix, de grands événements se passèrent en Gaule auxquels ils durent prendre une part active et dont ils subirent les conséquences à l'égal des autres peuples gaulois.

La ville de Marseille, fondée par une colonie grecque 600 ans avant Jésus-Christ, avait acquis un grand développement. Elle ne s'était attachée d'abord qu'à devenir puissante sur mer au moyen de ses colonies du littoral de la Méditerranée ; mais un jour l'ambition lui vint d'étendre son empire jusque dans l'intérieur de la Gaule. Trop faible pour refouler avec ses seules forces les Gaulois de la Provence, elle appela les Romains à son aide ; ceux-ci conquièrent le pays, donnèrent aux Marseillais les parties les plus rapprochées de la mer et gardèrent pour eux une portion de l'intérieur.

La Gaule fut ainsi ouverte aux légions conquérantes de Rome, qui remontèrent le Rhône pour marcher à de nouvelles victoires.

Les premières peuplades menacées furent celles des Allobroges et des Arvernes habitant l'Auvergne ; leurs voisins se liguèrent avec elles pour défendre leur indépendance, à l'exception des Eduens, établis dans le pays nommé plus tard Bourgogne, et qui se firent les alliés des Romains par jalousie des Arvernes.

Alors commença une lutte d'une longue durée et dans laquelle les Allobroges se montrèrent les plus acharnés. La première rencontre des confédérés avec les Romains eut lieu en l'année 123 avant Jésus-Christ. Les Allobroges, dans cette bataille, firent des prodiges de valeur, mais ils durent céder à l'armée ennemie placée sous les ordres de Marcus Flavius Flaccus ; ce général éprouva des pertes si considérables que le Sénat lui refusa les honneurs du triomphe.

Ce revers ne découragea pas les hardis montagnards ; les deux peuples qui, quelques siècles plus tard, devaient s'appeler Savoyards et Auvergnats, donnèrent les premiers à la Gaule l'exemple du plus ardent patriotisme et du plus noble courage. Ayant rassemblé leurs forces, ils se jetèrent sur les Eduens ; C. Sextius, venu pour soutenir ces derniers, fut complètement battu.

Ce succès redoubla l'énergie des Allobroges et des Arvernes ; ils se crurent assez forts pour braver tout à fait la puissance de Rome qui leur opposa une nouvelle armée placée sous le commandement de Domitius Ahenobarbus. Les alliés se portèrent à la rencontre des Romains vers la Durance et leur livrèrent bataille près de Vindalie, l'an 122 avant J.-C. Le choc fut terrible ; de part et d'autre on se battit avec acharnement, mais la discipline et la tactique romaines l'emportèrent sur le courage des Gaulois. Un instant ceux-ci purent espérer de remporter la victoire ; Ahenobarbus fit avancer une troupe d'éléphants chargés d'hommes armés ; ces animaux monstrueux, inconnus aux peuples de ce côté-ci des Alpes, jetèrent la terreur au milieu de la cavalerie allobroge et occasionnèrent la défaite de l'armée des alliés. Le combat fut si meurtrier que les Gaulois laissèrent vingt mille morts sur le champ de bataille et perdirent en outre trois mille hommes faits prisonniers. Parmi ces derniers se trouva Bituitus, roi des Arvernes, qui fut conduit à Rome où il périt dans les cachots.

Un tel échec eût abattu le courage d'autres hommes que les Allobroges ; mais eux n'en tirèrent qu'une haine plus violente contre les Romains et une ardeur plus grande à défendre leur liberté. Ils levèrent une nouvelle armée dans laquelle tous les hommes valides de la Confédération voulurent entrer

afin d'avoir la gloire de combattre pour l'indépendance de la patrie. Rome, étonnée d'une résistance aussi opiniâtre, confia le sort de ses armes à l'un de ses meilleurs généraux, Fabius Maximus.

Celui-ci renforça ses légions de toutes les troupes disponibles que les alliés des Romains, en deçà des Alpes, pouvaient mettre sur pied, et, à la tête d'une formidable armée, il vint offrir le combat aux Allobroges qui l'attendaient sur les rives de l'Isère. Alors (an 121 avant J.-C.) s'engagea une des batailles les plus sanglantes qu'ait enregistré l'histoire. Les Allobroges, comprenant que leur sort allait être définitivement fixé par l'issue de la lutte, firent des efforts héroïques pour triompher ; combattant presque dépouillés de vêtements, suivant l'usage gaulois, ils se précipitèrent, avec ce mépris de la mort que donne le désespoir, sur les rangs compacts des Romains, vrais remparts d'airain aux pieds desquels vinrent s'accumuler les cadavres des malheureux montagnards : Tite-Live rapporte que beaucoup d'entre eux préférèrent se donner la mort plutôt que de se rendre à l'ennemi. Mais cette fois encore la discipline, la tactique eurent raison du courage, et les confédérés allobroges succombèrent, laissant, au dire des historiens, près de cent vingt mille morts étendus sur le champ de carnage.

Cette victoire excita à Rome le plus grand enthousiasme ; le Sénat décora Fabius Maximus du titre d'Allobrogique et lui décerna les honneurs du triomphe.

Les Allobroges proprement dits, après cette fatale campagne, furent englobés dans la Province romaine s'étendant des Cévennes au Rhône et au Léman. Rome les tint sous une dépendance plus ou moins absolue, tout en affectant de ne pas trop contrarier leurs usages ni de détruire leur forme de gouvernement ; elle les assujétit surtout aux impôts et notamment au tribut militaire.

Quant aux autres peuplades alliées, il ne paraît pas qu'elles subirent à cette époque le joug de l'étranger ; celles qui étaient comme les Ceutrons, par exemple, fortifiées dans les hautes vallées, conservèrent une certaine indépendance : Rome avait sous sa main les parties du pays qu'il lui importait le plus de posséder ; ayant porté à la Confédération un coup qu'elle pouvait croire décisif, elle s'inquiéta peu de compléter ses conquêtes de ce côté-là.

Pendant cinquante ans environ, les Allobroges vécurent à peu près tranquilles, quoique spoliés par les fonctionnaires romains qui les

accablaient de leurs exactions. En l'année 69 avant J.-C., une partie des peuples qui étaient leurs voisins voulant réclamer contre des impôts vexatoires établis par le préteur Fonteius, ils se joignirent aux mécontents et se firent représenter dans la députation chargée de porter à Rome les plaintes des populations gauloises. Il arriva qu'Induciomare, chef de cette députation, le prit de haut avec la République, comme parlant au nom de peuples fiers qui ne pouvaient supporter sans irritation les injustices dont ils étaient les victimes. Aussi, Cicéron, chargé de la défense de Fonteius, s'écria-t-il pour indisposer les juges contre les députés : « Dou-
« terez-vous, juges, que ces peuples n'aient dans leurs
« cœurs et n'y nourrissent avec orgueil la haine du
« nom romain ? Croyez-vous qu'avec leur accoutre-
« ment étranger ils aient ici une démarche humble et
« soumise, comme tous ceux qui, après avoir essuyé
« des outrages, viennent implorer, en qualité de sup-
« pliants, la clémence des juges ? Rien moins que cela.
« Voyez-les se promener dans le Forum la tête haute
« et d'un air triomphant ; ils font des menaces, ils
« voudraient nous épouvanter par les horribles ac-
« cents de leur langage barbare. J'aurais, certes, peine
« à le croire, si je n'eusse tant de fois entendu, comme
« vous, les accusateurs eux-mêmes nous avertir de
« ne pas nous attirer, par l'acquiescement de Fonteius,
« une nouvelle guerre de la part des Gaulois. »

Cicéron ne se contenta pas d'insulter les députés allobroges dans leur noble fierté, leurs coutumes et leur langage ; il leur imputa à crime la part que leurs ancêtres avaient prise aux expéditions des Gaulois en Italie et en Grèce ; il leur reprocha leurs sacrifices humains et les taxa de mauvaise foi. C'est à Cicéron, dont les paroles furent prises à la lettre, qu'il faut faire remonter l'origine de cette réputation de grossièreté que dès lors les Allobroges conservèrent et dont leurs descendants ont continué à être gratifiés. C'est ainsi que l'histoire a été trop souvent écrite ; une phrase oratoire, un mot à effet prononcés par un grand orateur dans l'intérêt de sa cause, ont plus d'une fois terni à jamais la réputation d'un homme ou d'un peuple !

Quoi qu'il en soit, il est à supposer que Fonteius fut acquitté, car ses successeurs se livrèrent aux abus de pouvoir les plus criants, comptant sans

doute sur la même impunité. Les Allobroges ne supportèrent pas sans murmurer ces nouvelles vexations ; mais affaiblis et divisés par suite de leur soumission à Rome, ils n'osèrent pas se soulever et prirent le parti d'envoyer en Italie une seconde députation pour y exposer leurs griefs. Ce fut à cette époque que leur nom retentit encore une fois, mêlé à un événement célèbre dans les annales du peuple romain : la conjuration de Catilina, qui avait pour but de renverser la République.

Le rôle des ambassadeurs allobroges, dans ces circonstances, fut très important puisqu'ils fournirent la preuve principale du complot tramé par Catilina ou ses partisans ; mais ce rôle ne fut point tel que beaucoup d'historiens l'ont représenté un peu légèrement, en en tirant cette conséquence que les Allobroges avaient alors fait l'office de délateurs.

Cette assertion est plus qu'inexacte, ainsi que le démontre l'analyse du troisième discours de Cicéron contre Catilina. Il importe donc de s'arrêter sur ces faits pour chercher à rétablir la vérité.

La députation allobroge, malgré ses vives instances, ne pouvait obtenir aucune des satisfactions qu'elle demandait. Sur ces entrefaites, un des complices de Catilina, Lentulus, conçut le projet d'utiliser le mécontentement des envoyés de l'Allobrogie au profit de son complot. Dans ce but, il dit aux ambassadeurs que leurs compatriotes ne pouvant obtenir justice de bon gré, ils n'avaient plus, pour faire triompher leur cause, que la ressource de se soulever contre Rome ; il leur promit, en cas de réussite, l'appui du gouvernement qu'il s'agissait d'installer. Il ajouta que d'après les oracles sibyllins et les réponses des aruspices, il était ce troisième Cornelius, de l'illustre maison Cornelia, à qui Rome et l'empire étaient infailliblement destinés, puisque Cinna et Sylla les avaient possédés avant lui ; il dit enfin que cette année était précisément celle que le destin avait fixée pour la destruction de Rome et de la République.

Les députés allobroges, pressés par ces diverses raisons, aigris par l'inutilité de leurs démarches pacifiques, finirent par céder aux suggestions de Lentulus. Ils entrèrent en pourparlers avec plusieurs des conjurés, Cethegus, Statilius, Gabinius Cimber, P. Furius et Q. Magius Chilon, et ils convinrent avec ceux-ci, sous la foi d'un serment réciproque, qu'ils engageraient leurs compatriotes à se soulever et à envoyer au plus tôt, en Italie, une portion de leur excellente cavalerie. Ces conventions furent ténorisées dans des dépêches scellées et à l'adresse du peuple et du sénat allobroges.

Chaque nation étrangère, soumise à la République, avait à Rome un patron chargé de défendre ses intérêts. Le patron des Allobroges était F. Sanga ; les députés se crurent obligés de lui confier le secret des arrangements qu'ils avaient consentis avec les complices de Catilina. Sanga s'empessa de dénoncer le projet à Cicéron, alors consul. Aussitôt Cicéron prit ses mesures pour s'emparer des Allobroges et des dépêches dont ils étaient porteurs ; il choisit deux préteurs dévoués qui, à la tête d'une bande d'hommes armés, se postèrent près du pont de Milvius, situé sur-le Tibre, à un mille de Rome, et sur lequel les Allobroges devaient passer pour gagner le nord de l'Italie. Vers trois heures du matin, les députés arrivèrent près de ce pont entourés d'une nombreuse escorte ; on fondit sur eux et un combat furieux s'engagea, à la suite duquel les députés furent faits prisonniers et leurs dépêches saisies.

On devine aisément la suite de cet incident ; Lentulus et ses complices ne purent nier leur crime prouvé par les dépêches scellées de leurs sceaux ; les Allobroges, gardés à vue et ne pouvant aller à rencontre de faits clairement prouvés par des documents irrécusables, avouèrent les démarches qu'on avait faites auprès d'eux : la conjuration fut ainsi déjouée.

Tel est, en abrégé, le récit de cet événement écrit par Cicéron lui-même dans la troisième Catilinaire. N'est-il pas permis de se demander sur quelle raison plausible on a pu s'appuyer pour traiter les Allobroges de délateurs ? Ils ont sans doute commis une faute grave en se laissant entraîner dans une conspiration au sein d'un pays où ils étaient venus protégés par le droit des gens ; mais de cette faute à une trahison il y a loin. Est-il possible de les flétrir du nom de traîtres, lorsque ce n'est que par la force que les preuves du secret à eux confié ont pu leur être arrachées ? Et s'ils ont fait connaître ce secret à leur patron, pouvaient-ils penser, eux dont l'esprit simple était peu habitué aux finesses des hommes politiques de Rome, qu'ils seraient eux-mêmes trahis ? Une fois devant le consul, comment auraient-ils pu nier des faits dont les preuves étaient là sous les yeux de tous ?

On objectera peut-être que Rome leur décerna des éloges à la suite de la découverte du complot, et qu'ainsi elle reconnut qu'ils avaient aidé de leur bon gré à faire avorter la conspiration ; mais un jour aussi Rome fut sauvée par les oies du Capitole ; prétendrait-on que ces animaux aient rendu sciemment un si grand service à la République ? Et cependant les oies furent déclarées sacrées ! — Lorsque les Etats sont sauvés presque miraculeusement d'une catastrophe, les hommes qui les gouvernent sont

portés non seulement à grossir le danger auquel la nation a échappé, mais encore à exalter les causes de la découverte de ce danger ; cela, pour satisfaire leur amour-propre en premier lieu, et ensuite dans l'intérêt de la conservation de leur pouvoir.

Cicéron se couvrit des éloges les plus pompeux à propos de la découverte de la conjuration de Catilina, et il est facile de comprendre que s'il a fait donner des louanges aux Allobroges, flétris par lui dans d'autres circonstances, ç'a été pour ajouter à son propre triomphe.

En résumé, ce qui est incontestable, c'est que les députés gaulois, par suite de la dénonciation faite par leur patron, ont été dépouillés par la force des pièces prouvant le crime des conspirateurs ; mais ce que rien ne peut prouver, c'est que de leur propre mouvement et ayant la conscience de l'acte qu'ils allaient commettre, ils aient bénévolement joué le rôle de délateurs.

Quoi qu'il en soit, les Allobroges, bien qu'ils eussent été d'un grand secours à Cicéron dans ses effets oratoires, n'obtinrent aucun allègement aux lourdes charges sous lesquelles ils étaient écrasés. Indignés de cette conduite de Rome à leur égard, ils se décidèrent à s'en rapporter une dernière fois au sort des armes, en ayant soin de s'adjoindre quelques autres peuples de la Provence.

Le préteur alors en exercice, Promptinus, leur opposa d'abord Manlius Lentinus qu'ils repoussèrent de Ventia ⁴. Le préteur lui-même vint prendre le commandement de l'armée romaine et, après plusieurs engagements, finit par mettre en complète déroute les peuplades gauloises commandées par Catagnat. Le dernier combat fut acharné ; les Allobroges, dans cet effort suprême qu'ils tentaient en faveur de leur liberté, se firent tailler en pièces ; ils jonchèrent de leurs cadavres le terrain de la lutte et laissèrent un grand nombre de prisonniers entre les mains de leurs ennemis. Catagnat réussit à s'échapper ou périt dans la bataille.

A dater de cette époque (an 61 avant J.-C.), l'Allobrogie ne tenta plus de se soulever contre les Romains. Les peuplades retranchées au pied des Alpes continuèrent de jouir, pendant quelques années encore, d'une certaine indépendance. Jules César rencontra de la part des Ceutrons une opposition assez vive lorsqu'il voulut passer d'Italie en Gaule ; mais il se contenta d'obtenir d'eux le passage de gré ou de force, sans s'appliquer à les réduire entièrement.

La soumission des Allobroges proprement dits fut si complète, que dans la lutte engagée contre les Romains par le chef gaulois Vercingetorix, non seulement ils refusèrent de s'allier à ce dernier, mais encore ils prirent des mesures pour isoler leur territoire avec un grand zèle et une grande activité, dit J. César. Il est facile d'expliquer cette conduite des Allobroges dans cette circonstance, par ces motifs que depuis de nombreuses années, Rome les tenait sous une dure domination ; elle les avait déjà épuisés en hommes et en argent et leur avait probablement aussi inspiré une crainte voisine de la terreur. D'un autre côté, ils conservaient le souvenir des batailles de géants qu'ils avaient livrées à leurs conquérants et dans lesquelles ils avaient succombé malgré leurs efforts héroïques ; enserrés entre l'Italie et la Gaule, l'instinct de la conservation les forçait au silence et à la résignation : encore une conséquence de leur position topographique.

CHAPITRE IV.

L'ALLOBROGIE SOUS LES ROMAINS.

SOMMAIRE. — Division de la Gaule par Auguste et ses conséquences. — Voies construites dans l'Allobrogie par les Romains. — Noms de villes. — La civilisation romaine en Allobrogie. — Exploitation des richesses du sol. — Misérable condition du peuple : colons et esclaves. — Les bagaudes. — Le culte ancien et le culte nouveau. — Etablissement du christianisme. — Apparition du nom de Sapaudia.

Lorsque la Gaule eut été entièrement conquise par les Romains, ceux-ci s'occupèrent d'organiser à leur manière les pays soumis, auxquels ils donnèrent le nom générique de Gaule transalpine, en opposition à celui de la Gaule cisalpine, située au-delà des monts.

En l'année 28 avant Jésus-Christ, Octave, après avoir été nommé Auguste, soit empereur, par le Sénat, vint en-deçà des Alpes pour se rendre compte de l'état du pays. Il convoqua à Narbonne les chefs des nations subjuguées et procéda, en leur présence, à une modification des grandes divisions du territoire gaulois, que Jules César avait désignées sous les noms de Province, Aquitaine, Celtique et Belgique.

La Province prit alors le nom de Narbonnaise et contient la plus grande partie de la Savoie. La Maurienne, la Tarentaise et le Haut-Faucigny restèrent attachés à la Province d'Italie.

Plus tard, la Narbonnaise fut elle-même divisée en deux parties, dont l'une fut nommée Viennoise et comprit la Savoie. Ces divisions et subdivisions territoriales de la Gaule se multiplièrent ensuite à l'infini ; mais il faut renoncer à les énumérer toutes ici pour ne pas sortir du cadre de ce récit.

César, après avoir achevé sa conquête, avait traité avec douceur les Gaulois qu'il essaya d'utiliser en faveur de sa cause. Néanmoins les Allobroges se rangèrent un instant au parti de Pompée, dans la lutte que

soutint ce dernier contre le fameux usurpateur ; mais César réprima bientôt ce mouvement qu'il considérait comme insurrectionnel.

Auguste, lui, sans préoccupations guerrières, s'appliqua à assimiler autant que possible la Gaule à l'Italie. Les conséquences de son voyage de l'an 28 furent importantes au point de vue de l'histoire des peuples gaulois, car dès cette époque les liens qui existaient entre ces peuples furent définitivement rompus. César avait respecté en grande partie les traditions et les coutumes gauloises ; Auguste s'appliqua, au contraire, à faire disparaître tous les souvenirs du passé, et les remaniements territoriaux auxquels il procéda n'eurent pas d'autre but. C'était le moyen le plus sûr de frapper à mort l'esprit patriotique. Il fractionna quelques peuples pour les fondre avec d'autres ; il amoindrit l'importance de certaines villes dont l'ancien régime avait fait de petits centres et, en résumé, la Gaule ne comptait plus officiellement qu'une soixantaine de peuples formant autant de cités ou diocèses.

De ce moment date la période historique appelée gallo-romaine pour la Gaule entière, et allobrogo-romaine pour la Savoie en particulier, période qui s'étendit jusqu'à l'an 400 environ après Jésus-Christ, alors que les barbares vinrent fondre sur l'Empire.

Les Romains se répandirent en Allobrogie comme dans les autres parties de la Gaule, et avec eux ils apportèrent leurs usages, leurs mœurs, leur civilisation, qui exercèrent une certaine influence sur les anciennes populations, sans en changer toutefois entièrement les caractères distinctifs. De riches familles patriciennes vinrent s'établir en Allobrogie. Quelques villes opulentes prirent naissance dans les sites les plus favorisés de la nature, où fut importé le luxe de monuments des cités italiennes : des palais, des villas, des établissements de bains publics ou privés s'élevèrent dans toutes les stations importantes.

Plusieurs grandes voies, reliant l'Italie à la Gaule, furent établies à travers les Alpes, qui se divisaient alors en Alpes pennines, du Simplon au Grand-Saint-Bernard, en Alpes graies, du Petit-Saint-Bernard au Mont-Cenis, et en Alpes cottiennes, entre les graies et les maritimes au Sud. La plus importante de ces voies pour l'Allobrogie était celle qui, traversant le Petit-Saint-Bernard, conduisait à Chambéry en suivant l'Isère, et à Annecy en se bifurquant près d'Albertville.

Le long de ces voies s'établirent des relais qui devinrent peu à peu des villes ou des bourgs importants ; quelques-unes de ces localités existaient

avant l'arrivée des Romains et ne subirent qu'une transformation ; toutes ne nous sont connues que sous des noms latins dans lesquels, parfois, on reconnaît une étymologie gauloise paraissant indiquer les stations indigènes. Chambéry s'appelait Lemencum, Annecy Bautas, Faverges Casuaria, Seyssel Condate, Aix Aquæ Gratianæ Albertville Ad Publicanos, Moûtiers Darentasia, Aime Axima, Saint-Maurice Bergintrum, etc.

L'influence civilisatrice de Rome ne se fit bien sentir que dans les villes, où les familles allobroges les plus riches vivaient en contact journalier avec les Latins. Quant à la majorité du peuple, son sort fut loin d'être amélioré ; au contraire, attachée à la culture de la terre et soumise non seulement à de lourds impôts, mais encore à la rapacité des grands propriétaires, sa condition sociale se trouva considérablement empirée. Le système de colonisation des Romains, avec son principe d'esclavage, ne pouvait produire qu'un désastreux changement dans la manière d'être des anciennes populations.

Au reste, suivant leur système administratif et politique, les Romains ne visèrent en Allobrogie qu'à l'organisation municipale des villes existantes ou qui s'élevèrent sur les voies tracées au sein de la contrée ; ici, comme partout, leur attention se porta exclusivement sur les cités, et ne s'étendit pas dans le cœur du pays : quant à ce que nous appelons de nos jours les campagnes, désignant ainsi cette population rurale disséminée sur tout le territoire et réunie en petites communes, on en chercherait vainement la trace.

On est donc autorisé à dire que si la civilisation romaine exerça une certaine influence en Allobrogie, ce ne fut qu'à l'avantage de la classe élevée et au détriment de la masse du peuple. Si le Romain fonda des colonies, s'il exploita les nombreuses sources de richesses que présentait le pays ; s'il tira un bon parti des produits agricoles, tels que le vin, cité par Pline, les bestiaux, dont l'élevage principal se faisait dans les Bauges (Bovillæ), les fromages et le miel renommés ; si partout où en brisant la pierre, en remuant la terre on avait mis au jour du fer, du cuivre, de l'or, le Romain fouilla la mine ; si partout où il rencontra une source d'eau thermale il l'utilisa, ce ne fut pas au profit du plus grand nombre des vaincus dont il se souciait fort peu, et qui échangea sa liberté contre un esclavage des plus durs.

Rome établit un semblant de prospérité sur les débris d'une prospérité plus vraie que sa conquête avait détruite ; elle fit des routes, éleva des arcs

de triomphe, bâtit des palais, mais par la main des vaincus qui succombaient sous le poids d'exactions innombrables.

Et en effet, les grandes familles romaines ou indigènes étaient à peu près seules propriétaires du sol ; le reste de la population était divisé en deux catégories principales, les esclaves et les colons. Les premiers étaient considérés comme de vraies bêtes de somme, puisqu'ils pouvaient être vendus, échangés, à l'égal d'un cheval ou d'un bœuf. Les colons étaient chargés de cultiver la terre ; la loi romaine qui les désignait sous les noms divers de coloni, originarii, adscripti, inquilini, tributarii, censiti, rustici, les distinguait des esclaves en ce qu'elle les attachait à la propriété territoriale, sans laquelle ils ne pouvaient être vendus comme elle ne pouvait être vendue sans eux ; la loi les appelait aussi servi terræ, glebæ inherentes. Ils étaient considérés comme faisant partie de ce qu'on appelle aujourd'hui le cheptel.

Quoique les colons eussent des privilèges dont ne jouissaient pas les esclaves, tels que le droit de se marier et de servir dans les armées, leur condition n'en était guère meilleure. Ainsi que les esclaves, ils étaient soumis aux châtiments corporels ; il leur était interdit d'intenter une action civile contre leur possesseur ; quelques-uns pouvaient se faire un petit pécule, mais bien qu'ils fussent maîtres de l'administrer à leur gré et de le transmettre à leurs enfants, ils n'avaient pas le droit de l'aliéner sans l'autorisation de leur propriétaire.

Cet état de choses ne fit que s'aggraver avec le temps ; les impôts, dont le nombre était grand, furent prélevés d'une manière de plus en plus impitoyable ; les deshérités de la fortune durent payer de leur personne pour les travaux publics et la guerre, et furent victimes de concussions de toute espèce de la part du fisc ; les propriétaires, petits et grands, taxés eux-mêmes pour leur personne et leurs biens, pressurèrent, de leur côté, les colons, car ils étaient responsables de la rentrée des impôts.

Ce triste régime jeta le désordre moral au sein des populations, désordre qui devint indescriptible au moment où l'empire croula sous les coups des barbares.

« Que peuvent faire autre chose, écrivait un histo-
« rien de cette époque ⁵, que se livrer au brigandage,
« des malheureux qui souffrent continuellement
« l'incessante ruine des exactions publiques ; que
« menace toujours une pesante et infatigable pros-

« cription ; qui abandonnent leurs maisons pour ne
« pas y souffrir la torture ; qui s'exilent pour éviter les
« supplices ? Les ennemis leur sont moins redoutables
« que les collecteurs, cela est facile à comprendre, et
« ils se réfugient chez les barbares pour échapper aux
« violences dont ils sont l'objet pour le recouvrement
« de l'impôt. Cette condition, toute dure et inhumaine
« qu'elle soit, serait moins lourde, moins cruelle, si
« tous en souffraient également et en commun ; mais
« ce qui la leur rend plus pénible, c'est que tous ne
« supportent pas le fardeau de tous ; que bien loin de
« là, les tributs des riches pèsent sur les pauvres et
« que les plus faibles portent les charges des forts.
« Comment la débilité de ceux-là ne succomberait-elle
« pas sous le poids exagéré de leurs misères ? Ils sont
« victimes à la fois des choses les plus dissemblables,
« l'envie et l'indigence : de l'envie qui les surcharge
« d'impôts ; de l'indigence, qui ne leur permet pas
« d'acquitter ces derniers. Les plus misérables sont
« pressurés, ignorant complètement à quel titre et
« pour quelle cause ils payent. A qui, en effet, est-il
« permis de discuter la quotité et la légalité de la taxe
« à laquelle il est assujéti ? »

Ce douloureux tableau, bien que n'étant pas spécialement destiné à retracer les maux qu'endura l'Allobrogie, peut néanmoins être rapporté à cette contrée dont le sort fut le même que celui du reste de la Gaule.

Aucun document ne fait connaître, toutefois, d'une manière précise, que dans les Alpes comme dans le centre de la Gaule, les abus excessifs des fonctionnaires romains aient produit des soulèvements pareils à celui des bagaudes, paysans révoltés qui tinrent longtemps les armées romaines en échec. Il est cependant permis de supposer qu'il dut y avoir aussi en Allobrogie des résistances partielles dirigées contre le despotisme des conquérants.

Mais pendant que le désordre régnait protégé par la loi du plus fort, une grande révolution morale s'opérait au sein de cette société gangrénée, et trouvait un puissant aliment dans l'esprit de réaction engendré par l'état malheureux du peuple : le christianisme apparaissait dans les Alpes.

On a vu quelles étaient les bases principales de la religion que professaient les Allobroges. Lorsque les Romains se furent définitivement installés en deça des Alpes, ils élevèrent des temples à leurs dieux dans les cités où ils s'établirent, et le culte nouveau se trouva en présence du culte ancien. Celui-ci dut nécessairement céder le pas à l'autre tout en conservant longtemps encore des adhérents ; mais il ne paraît pas qu'il ait été l'objet d'aucune persécution de la part des dominateurs qui, dans un intérêt plus politique que religieux, se bornèrent à combattre l'influence des druides.

Dans les premiers temps de la conquête, les villes, les colonies romaines furent placées sous la protection des dieux de l'Olympe dont les statues et les autels votifs se dressèrent sur les places publiques et les lieux de sépulture, pendant que les lugubres cérémonies du druidisme réunirent au milieu des forêts l'ancienne population. Puis, par la force des choses, ensuite du frottement des deux éléments sociaux placés côte à côte, il s'opéra une espèce de compromis entre les deux cultes ; le nouveau, participant de la force et du pouvoir des conquérants, l'emporta en prestige sur l'ancien ; quelques divinités romaines, sous le prétexte de certaines analogies dans les croyances, s'introduisirent dans la théogonie celtique, et le peuple les accepta sans croire renier son culte primitif. Il est possible que si cette fusion s'était prolongée, elle eût donné naissance à une nouvelle religion ; mais le christianisme vint qui détourna les esprits de la voie dans laquelle ils s'engageaient.

On ignore la date précise à laquelle la parole du Christ pénétra en Allobrogie, et à cet égard les propositions les plus invraisemblables ont été avancées. Il est probable qu'au premier siècle il y eut dans ce pays, ainsi que dans toute la Gaule, des chrétiens isolés ; mais il y a lieu de croire aussi que l'idée chrétienne ne s'y propagea réellement qu'après l'établissement de l'église de Lyon par saint Pothin et saint Irénée, de l'an 160 à l'an 180. On ne connaît pas non plus la date de la création du diocèse de Genève qui fut le premier existant dans nos contrées ; suivant quelques auteurs, le premier évêque de ce diocèse, sur lequel on ait des renseignements certains, est Simon Domnus, qui vivait à la fin du troisième siècle⁶. Les diocèses de Tarentaise et de Maurienne furent créés beaucoup plus tard, le premier en 426 et le second en 561 environ.

Quoi qu'il en soit, les principes du Christ faisant leur apparition au milieu du désordre social qui régnait en Gaule, ne purent manquer de rapidement conquérir les sympathies des masses. Aux opprimés, les apôtres du

christianisme annonçaient que le règne de la force était passé, que celui de la charité et de la justice allait commencer ; aux maîtres comme aux esclaves, ils enseignaient que les hommes sont frères et égaux devant Celui qui a créé toutes choses ; aux uns et aux autres ils prêchaient le respect de l'être humain. Enfin, la parole qu'ils annonçaient était une parole d'amour et de liberté, contenant implicitement l'abolition de toute inégalité contraire à la nature, telle que l'esclavage, et tendant à unir les hommes par les liens de la fraternité. Cette parole déposait dans les esprits un germe qui ne pouvait que se développer au sein d'une société dont la majorité des membres étouffait sous les étreintes du despotisme cruel du plus petit nombre ; au sein d'une société où les dominateurs avaient en partage le pouvoir entier, les richesses, et où le peuple n'avait pour sa part que la servitude et la misère.

Mais aussi la persécution ne devait pas manquer d'atteindre les adeptes de la nouvelle doctrine. Dans toute la Gaule, les Romains poursuivirent les chrétiens avec plus ou moins d'acharnement, suivant les fluctuations de l'opinion de la métropole qui, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, vit se succéder à de courts intervalles, sur le trône impérial, des hommes n'apportant pas toujours la même ardeur à combattre l'envahissement de la morale du Christ.

Ce fut dans le midi de la Gaule que la persécution prit les plus grandes proportions ; là, comme à Rome, les chrétiens furent exposés aux bêtes féroces et les prédicants évangéliques mis à mort. Soit que les insurgés de la bagaudie eussent, en apparence du moins, embrassé le christianisme, soit que les nouveaux chrétiens se fussent réfugiés dans leurs rangs pour échapper à la persécution, les Romains confondirent les uns et les autres dans une même réprobation.

C'est ainsi que dans la seconde moitié du troisième siècle, le chef d'une légion composée de chrétiens de Thèbes en Egypte et au service de Rome, ayant refusé de combattre les bagaudes, fut massacré avec tous ses soldats dans la vallée du Rhône, à Agaune, qui prit le nom de saint Maurice en souvenir de ce massacre.

Cet acte de persécution est le seul important que les chroniques mentionnent dans les pays alpestres.

Le martyre des chrétiens cessa dans la Gaule à l'avènement de l'empereur Constance Chlore, en 305. Sept ans après, le fils de cet empereur et son successeur, Constantin le Grand, après avoir triomphé de

son compétiteur au trône, Maxence, se proclama chrétien et autorisa le culte évangélique dans tout l'empire.

C'est vers cette époque qu'on voit apparaître le nom de Sapaudia, qui ne désignait alors qu'une portion de-l'ancienne Allobrogie s'étendant jusqu'en Helvétie. Le premier historien qui se servit de ce nom est Ammien-Marcellin qui vivait en 375. Plus tard, Sapaudia se transforma en Sabaudia, Saboja et comprit le territoire de la SAVOIE proprement dite dans l'époque moderne.

CHAPITRE V.

LES BURGUNDES.

SOMMAIRE. — Partage de l'Empire entre les enfants de Théodose. — Invasion des barbares. — Les Vandales en Gaule. — Arrivée des Burgundes et leur installation progressive le long du Rhône. — Invasion des Huns. — Bataille de Châlons. — Partage des terres entre les Allobrogo-Romains et les Burgundes en 456 ; agrandissement et nouveau partage en 470. — Fondation du premier royaume de Bourgogne. — Rois burgundes. — Invasion des Francs dans la Burgundia. — Incursions de Clovis et de ses fils. — Destruction du premier royaume de Bourgogne. — Annexion au royaume franc.

Pendant plusieurs siècles, la Savoie suivit les destinées de Rome, prenant part à sa gloire, mais souffrant aussi des innombrables luttes intestines qui déchirèrent la patrie des Césars.

Ces luttes devaient hâter l'heure de la décadence, car, dans les empires comme chez les hommes, la décomposition arrive rapidement lorsque les excès ont fait disparaître le principe actif de la vie.

Un jour vint donc où l'Etat puissant qui avait fait trembler le monde se trouva partagé en deux parties portant le nom d'Empire d'Orient et d'Empire d'Occident, et ayant pour souverains titulaires deux enfants, rejetons de Théodose surnommé le Grand. L'un de ces enfants, Arcadius, eut l'Orient, sous la tutelle de la veuve de Théodose ; l'autre, Honorius, régna sur l'Occident sous la tutelle d'un général barbare, Stilicon (395).

Vers cette époque, des peuples venant du Nord, se pressant les uns les autres, parurent sur les frontières de l'Empire. Si par l'enseignement de l'histoire on ne connaissait pas la cause vraie de ces formidables émigrations, on pourrait croire que ces hordes sauvages, n'ignorant pas l'état de décrépitude de l'Occident, jugèrent le moment opportun pour venir prendre leur part des jardins de l'Europe que se disputaient des soldats

corrompus. Mais elles n'obéirent qu'à la grande règle historique d'après laquelle les peuples septentrionaux ont été et seront probablement toujours entraînés à s'approprier les terres de l'Occident plus fertiles, plus doucement réchauffées par le soleil que leurs steppes arides.

En l'an 400, ces peuples nouveaux, au visage farouche, à la stature de géant, commencèrent leur mouvement d'agression contre l'Empire d'Occident : Vandales, Suèves, Alains, Visigoths, Francs Saliens accoururent à la curée.

Les Visigoths, venant d'Orient, où ils avaient déjà fait des conquêtes, fondirent sur l'Italie et furent d'abord défaits par Stilicon (401). Mais bientôt d'autres bandes se précipitèrent dans les plaines italiques et en même temps sur la Gaule. Stilicon résista de l'autre côté des Alpes ; de ce côté-ci, les Vandales renversèrent tous les obstacles et ravagèrent le pays sans pitié (407 à 409).

La Savoie ne fut sans doute pas épargnée dans ce cataclysme, et c'est peut-être à cette époque qu'il faut rapporter l'origine des marques de destruction violente qui se rencontrent dans toutes les localités où les Allobrogo-Romains avaient élevé des cités.

A peu près dans le même temps, un peuple german qui habitait les bords de la Vistule, poussé à son tour par le grand mouvement du Nord, descendit sur le Rhin ; ce peuple, le plus doux des barbares, portait le nom de Burgundes (Bourguignons). L'Empire aux abois, ne sachant comment résister à toutes les attaques qui lui venaient du dehors, traita avec ce peuple et consentit à son installation sur la rive gauche du Rhin (413). Il fit un traité semblable avec les Visigoths, dans le midi de la Gaule.

Pendant plusieurs années, les Burgundes vécurent presque comme alliés des Romains ; mais bientôt, profitant des troubles qui allaient se multipliant, et imitant les autres peuples envahisseurs, ils cherchèrent à agrandir leur territoire. Il serait possible encore qu'ils aient été appelés par les anciens habitants qui supportaient avec impatience les impôts nombreux et les vexations dont les fonctionnaires romains n'avaient pas cessé de les accabler. Ils s'étendirent d'abord vers le Rhône et se rendirent maîtres peu à peu d'une partie de l'ancienne Allobrogie : Honorius les confirma dans leurs possessions en 423.

Quelques années après, comme ils essayèrent de s'étendre plus au nord-ouest, Rome leur opposa une armée commandée par Aëtius ; celui-ci les

battit en 435, en Champagne, mais cet échec ne les empêcha pas de conserver leurs anciennes limites.

Pendant ce temps, la Gaule entière faillit devenir la proie d'un autre peuple barbare qui, après avoir porté la terreur en Orient, se rabattit sur l'Occident en passant le Rhin : c'étaient les Huns, nation féroce ayant à sa tête Attila, surnommé le Fléau de Dieu par les historiens contemporains.

Marchant du nord-est au sud-ouest, Attila avait déjà ravagé quelques contrées gauloises lorsque Aëtius, le vainqueur des Burgundes, l'arrêta et le défit complètement à Châlons en Champagne (451). Visigoths, Burgundes, tous les peuples germains établis en Gaule se joignirent alors aux Gallo-Romains pour repousser cette nouvelle invasion qui, si elle avait triomphé, aurait jeté le pays dans la plus affreuse barbarie.

Après la mort d'Aëtius, seul chef romain ayant acquis de l'influence sur tous les peuples divers dont la Gaule était couverte, chacun de ces peuples chercha à étendre son domaine. Les Burgundes descendirent plus bas le long du Rhône et réussirent même à obtenir d'un chef d'auxiliaires, disposant du pouvoir en Italie, des titres pour gouverner les provinces qu'ils avaient envahies.

En 456 leur position dans ces provinces fut définitivement fixée ensuite d'un pacte qu'ils conclurent avec les Allobrogo-Romains pour le partage des terres ; les parties de la Savoie qu'ils conservèrent pour eux furent le Chablais, le Faucigny, le Genevois et une partie de la Tarentaise, dont les forêts et les pâturages leur convenaient. Les autres parties du territoire restèrent aux anciens habitants.

Quatorze ans plus tard, soit en 470, l'empereur Anthemius, voyant les Visigoths du midi de la France s'avancer vers les Alpes, céda aux Burgundes les provinces Lyonnaise et Viennoise sous le prétexte de les leur faire occuper à titre de protecteurs ; les parties de la Savoie appelées dans les temps modernes Savoie-Propre furent ainsi comprises dans cette cession comme dépendant de la Viennoise.

Il est à remarquer que, dans cette nouvelle partie des possessions burgundes, le partage des terres se fit sur des bases différentes des premières ; les Burgundes, au lieu de s'approprier des lots entiers, se disséminèrent au milieu des anciens habitants, avec droit de jouir des deux tiers des terres cultivées, de la moitié des forêts et du tiers des colons et des esclaves.

Bientôt l'Empire, cédant devant les attaques des barbares, abandonna définitivement l'apparence du pouvoir qu'il avait conservée en Gaule, et les Burgundes, plus libres de s'agrandir, arrivèrent à un degré de puissance qui leur permit de former un royaume s'étendant presque sur la totalité des provinces situées dans les bassins du Rhône et de la Saône, à partir de l'extrémité inférieure des Vosges jusqu'à Avignon ⁷.

Cet Etat prit dans l'histoire le nom de PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE.

Il règne quelques incertitudes au sujet des noms et du nombre des souverains de ce royaume. Le premier qui soit bien connu fut Gunther ou Gundicaire (413), auquel succéda Gundioch ou Gundéric qui aurait partagé la souveraineté entre ses quatre enfants : Gundebalde, Chilpérich ou Hilperich, Gundemard ou Gottmard I^{er} et Godegisele. Gundebalde resta seul roi vers 500, après une lutte sanglante avec ses frères, dans laquelle il fit preuve de la plus grande cruauté en mettant à mort Godegisele ainsi que Chilperich, la femme et deux enfants de ce dernier.

Mais ce roi ne jouit pas tranquillement du pouvoir, car l'année suivante il eut à subir une agression des Francs sous le commandement de leur chef Clovis. Ce dernier, en 496, s'était illustré en gagnant la bataille de Tolbiac sur une armée de Germains composée des traînards de l'invasion ; à la suite de cette victoire, il avait embrassé la religion catholique et s'en était fait le protecteur. Or, les Burgundes appartenant à la secte des Ariens ⁸, on a prétendu que ce fut sous un prétexte religieux que l'illustre chef franc se retourna contre eux. Quelques-uns ont pensé aussi que ce fut Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, qui engagea Clovis à s'emparer du royaume de Bourgogne, par crainte que l'ambition poussât Gundebalde à traverser les Alpes. Cette opinion n'est point fondée et n'est pas même basée sur la vraisemblance ; tandis qu'il est certain que Clovis, en parlant de ses projets ambitieux devant son armée, fit valoir ce prétexte que son intention était d'enlever aux Ariens tout ce qu'ils possédaient en Gaule.

A ce motif donné à l'agression des Francs, on pourrait ajouter celui que font valoir certaines chroniques, à savoir que les luttes intestines du royaume de Bourgogne ne furent pas étrangères à cet événement, car Clotilde, la femme de Clovis, était fille de Chilpérich, celui-là même qui avait été mis à mort par Gundebalde.

Quoi qu'il en ait été, les Francs pénétrèrent sur le territoire burgunde en 501 et défirent complètement l'armée de Gundebalde près de Dijon. La

guerre continua pendant quelque temps. Clovis brûla et pillà toutes les localités qui se trouvèrent sur son passage, suivant l'usage de l'époque, jusqu'à ce que Gundebalde, se voyant sans espoir de résister à cet adversaire, capitula et réussit à conserver ses Etats moyennant la promesse d'un tribut annuel.

Ce pacte ne devait procurer qu'un instant de repos aux Burgundes. Il est facile de comprendre que dans ces temps bouleversés, où des multitudes barbares cherchaient à se faire chacune la plus belle part sur le sol de la Gaule, les Francs ne devaient pas se contenter toujours de recevoir un simple tribut de la part d'un Etat qu'ils tenaient déjà sous une certaine dépendance et dont les richesses étaient relativement grandes.

Sigismund, successeur de Gundebalde, se vit bientôt en butte aux attaques des héritiers de Clovis ; en 521, l'un de ces derniers, Clodomir, entra en Bourgogne et battit Sigismund qu'il fit jeter dans un puits et lapider avec la reine et ses enfants.

Gundemard ou Gottmard II, frère et successeur de Sigismund, réunit à Genève les débris de l'armée vaincue et marcha à la rencontre des Francs, (523-524) ; les deux armées en vinrent aux mains près de Belley, à Viruntia. Tout d'abord les Burgundes fléchirent sous les efforts de leurs ennemis ; mais Clodomir s'étant aventuré à la poursuite d'un corps de cavalerie que des chroniqueurs ont dit être composé d'Allobrogo-Romains, Clodomir fut entouré, fait prisonnier et décapité. Le combat recommença alors plus acharné et se termina par la défaite des Francs, qui durent abandonner leurs conquêtes.

Vainqueur sur les frontières de l'ouest de son royaume, Gottmard ne fut pas aussi heureux au midi, où les Ostrogoths, établis en Italie, firent irruption, profilant de ses démêlés avec les Francs. Les Ostrogoths passèrent les Alpes et s'emparèrent de toutes les vallées méridionales sauf la Tarentaise ⁹. Puis les fils de Clovis revinrent à la charge, attaquèrent Gottmard au cœur de ses Etats, le défirent dans une bataille où il perdit la vie, et s'emparèrent de ses possessions (534).

Peu après, en 536, Clotaire et Théodebert se firent céder par le roi des Ostrogoths, Vitigès, tout ce qu'il possédait en deçà des Alpes. Quelques historiens ont fixé la date de cette cession à 534, d'autres l'ont révoquée en doute ; quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain c'est que les rois francs, depuis cette époque, étendirent leur puissance jusqu'aux sommets des Alpes. Ce fut, on peut le dire, la première annexion de la Savoie à la France.

Ainsi disparut le premier royaume de Bourgogne.

Après ce rapide exposé des circonstances qui ont accompagné la venue et l'établissement des Burgundes dans les contrées alpestres, il y a lieu de montrer les conséquences de cet événement au point de vue de l'état social des populations.

CHAPITRE VI.

LA SAVOIE SOUS LE PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE.

SOMMAIRE. — Le partage des terres entre les Burgundes et les Allobrogo-Romains. — Motifs de ce partage et ses résultats. — La lex gundobada. — Examen de cette loi ; son caractère conciliant ; ses bizarreries. — Le combat judiciaire. — Division du territoire en pagi. — Influence de l'association chrétienne. — Evêchés.

On sait que l'occupation par les Burgundes des territoires destinés à former le premier royaume de Bourgogne s'opéra plutôt pacifiquement que par la force.

Pasteurs et chasseurs, les Burgundes avaient des mœurs douces, si on les compare aux autres barbares ; amis du repos, non dénués de tout esprit de justice, ils présentèrent ce spectacle digne de remarque d'un peuple envahisseur venant s'implanter chez le peuple envahi sans apporter de grands changements dans la manière d'être de ce dernier. Ils vécurent suivant leurs coutumes au milieu des anciens habitants qui conservèrent leurs usages.

Le partage des terres, qu'ils firent de concert avec les Allobrogo-Romains, répondit à leurs mœurs et à leurs besoins : à eux les forêts et les pâturages ; aux Allobrogo-Romains les terres cultivables. Suivant l'expression de Montesquieu, les troupeaux du Burgunde engraisèrent les champs du Romain. Chaque peuple trouva ainsi son compte dans ce partage ; les Burgundes, ennemis des agglomérations des villes, qu'ils appelaient des tanières environnées de filets, laissèrent en paix les anciens habitants et continuèrent leur vie de pasteurs. Les deux sociétés subsistèrent côte à côte sans éprouver, par le fait de ce rapprochement, des embarras bien sensibles.

Cet état de choses eut l'avantage de donner, dans cette portion de la Gaule, une plus grande fixité à la propriété, une plus grande étendue à la culture des terres que dans les provinces envahies par les Francs ; les traditions gauloises et romaines s'y maintinrent plus vivaces, comme aussi la tendance à une fusion paisible s'y manifesta plus tôt.

La meilleure preuve qui puisse être apportée pour constater l'esprit conciliant des Burgundes, se trouve dans leur code de lois intitulé *lex gundobada* ; ce code a été ainsi appelé du nom du roi Gundebalde qui en eut l'initiative ; mais il ne fut publié en entier que sous Sigismund vers 517. L'un et l'autre de ces rois ont contribué à sa rédaction, et il est à croire que Sigismund ne fit que compléter et expliquer les prescriptions de son prédécesseur.

La *lex gundobada*, rédigée à l'exemple des autres lois germanes, salique et ripuaire, offre, comme le dit Menabréa ¹⁰, un fonds d'équité et d'égalité de droits, entre les nouveaux et les anciens habitants, tel qu'on ne le retrouverait pas ailleurs. Le préambule dit que cette loi est faite par amour de la justice au moyen duquel on se rend Dieu favorable et on acquiert le pouvoir sur la terre.

Elle mérite une attention particulière.

Ce qui ressort en premier lieu de l'examen de cette loi, c'est le soin minutieux apporté par le législateur dans la définition des droits des deux peuples, de telle sorte que le Romain et le Burgunde fussent protégés aussi bien l'un que l'autre. En voici quelques preuves tirées du texte :

1° Que le Burgunde et le Romain soient soumis à la même condition (Tit. X, § 1).

2° Si une jeune fille romaine s'est unie à un Burgunde, sans l'aveu ou à l'insu de ses parents, qu'elle sache qu'elle ne recueillera rien du bien de ses parents (Tit. XII, § 5).

3° Si quelque homme libre burgunde est entré dans une maison pour quelque querelle, qu'il paie six solidi au maître de la maison, et douze solidi à titre d'amende. Nous voulons qu'en ceci la même condition soit imposée aux Romains et aux Burgundes (Tit. xv, § 1)

4° Si quelque homme voyageant pour ses affaires privées, arrive à la maison d'un Burgunde et lui demande l'hospitalité, et si le Burgunde lui indique la maison d'un Romain, et que cela se puisse prouver, que le

Burgunde paie trois solidi à celui dont il aura indiqué la maison, et trois solidi à titre d'amende (Tit. XXXVIII, § 6).

Plus que les autres lois germaniques, la *lex gundobada* s'occupe de droit civil et de procédure, et elle va jusqu'à emprunter à la loi romaine plusieurs dispositions, surtout en matière de succession. Elle démontre, avec évidence, que le gouvernement burgunde sortait de sa condition barbare pour devenir un pouvoir public et qu'une sorte de fusion s'effectuait alors, de ce côté de la Gaule, entre l'ancienne société et la nouvelle, ce qui n'existait pas encore dans le reste du pays ¹¹.

Les dispositions civiles de la *lex gundobada* avaient surtout pour objet les troupeaux qui formaient la principale propriété des Burgundes. Les dispositions pénales infligeaient des peines pécuniaires et corporelles, mais ne frappant qu'individuellement ; le législateur, voulant éviter d'atteindre l'individu jusque dans sa famille, repoussa la confiscation des biens du coupable.

On sait que la prison n'a pris faveur que chez les peuples complètement sédentaires, et que cette peine, dont les hommes ont tant abusé entre eux, était incompatible avec l'esprit d'indépendance, avec le genre de vie de ceux qu'on a appelés nomades et barbares : mieux valait la mort pour ces derniers que la privation de la liberté. Aussi, dans les cas jugés assez graves par la loi burgunde pour exiger un grand châtiment corporel, n'a-t-il pu être question que de la suppression totale de l'individu.

La peine de mort était prononcée contre les juges qui s'étaient laissés corrompre, contre les traîtres, les déserteurs et les lâches ; pour punir les premiers, le législateur s'inspira de l'esprit de justice au nom duquel il promulga ses ordonnances ; pour frapper les autres, il visa les fautes qui pouvaient porter les plus graves atteintes à l'existence d'un peuple nomade et guerrier : en effet, être lâche, traître ou déserteur, c'était pour le Burgunde compromettre l'existence de la nation, et ce crime ne pouvait être égalé par aucun autre, pas même par le meurtre de son semblable.

Suivant la gravité des cas, le meurtre et les autres crimes et délits étaient punis d'une amende plus ou moins forte et donnaient lieu à des dommages envers les personnes lésées. La satisfaction payée enlevait tout prétexte de vengeance. La vengeance a été, en général, chez les peuples à institutions sociales rudimentaires, le premier moyen employé pour obtenir réparation d'un préjudice quelconque ; peu à peu, à mesure que les liens sociaux se

sont resserrés, et par un besoin naturel d'ordre et de sécurité publique, l'individu a été forcé d'abdiquer en faveur de la société qui a placé tous ses membres sous la protection d'une loi commune. C'est en vertu de ce dernier principe que le code burgunde considéra comme coupable à son tour la personne qui, vengée déjà par la justice, tentait de frapper celle qui l'avait lésée.

L'amende, dans cette circonstance, était évaluée au tiers de la satisfaction ; c'était comme un paiement rémunérateur de la protection accordée contre le droit de vengeance personnelle.

Le propriétaire d'un objet ou d'un animal, cause inconsciente d'un accident, était dégagé de toute responsabilité ; l'objet ou l'animal seul était censé coupable : le sentiment de vengeance ne pouvant pas alors être présumé, l'amende n'était pas due.

Au milieu de ces dispositions générales, empreintes d'un esprit d'équité relative, il y avait dans la lex gundobada des dispositions de détail paraissant bizarres au premier coup d'œil, mais qui avaient cependant leur raison d'être fondée sur le genre de vie des Burgundes.

Après la garde des troupeaux, ce qui importait le plus à ce peuple c'était la chasse ; aussi le législateur s'appliqua-t-il à protéger toutes les choses qui concouraient à assurer ce moyen d'existence. Il ne faut donc pas trouver extraordinaire que le voleur d'un chien de chasse, par exemple, fût condamné à faire trois fois le tour de la place publique en baisant le dos de l'animal ; et encore que le voleur d'un épervier dût payer une amende de six solidi, à moins qu'il ne préférât se laisser manger une certaine quantité de chair sur le dos par cet oiseau de proie !

La loi bourguignonne contenait aussi quelques graves erreurs résultant inévitablement de l'état des mœurs de cette époque. Parmi ces erreurs, il en est une qui, bien qu'excusable chez un peuple barbare, n'en est pas moins une absurdité très grande : il s'agit du combat judiciaire. Le législateur, tout en ayant, pour la plupart des cas, transféré le droit de vengeance de l'individu à la société, n'avait pu toutefois le faire disparaître entièrement. Si on fait la part des difficultés qui se sont présentées lorsqu'il a fallu introduire des lois régulières au sein des coutumes barbares, on conviendra qu'il n'eût guère été possible de modifier d'un seul coup tous les usages, surtout ceux qui étaient inhérents à l'esprit guerrier de la nation, tel que le combat judiciaire, rappelant le droit de vengeance.

Avant la promulgation de la loi de Gundebalde, l'offensé pouvait refuser la satisfaction pécuniaire et exiger le combat : la loi ne fit que poser des règles à ce mode de se faire rendre justice, et le législateur couvrit cette disposition du prétexte suivant : « C'est afin, dit-il, que nos sujets ne fassent plus de serments sur des faits obscurs et ne se parjurent pas sur des faits certains. » En vérité ce n'était que la continuation d'un droit antérieur et l'un des plus anciens.

Ce dernier, une fois reconnu par la loi écrite, se fortifia ensuite par l'idée de l'intervention de Dieu ; le combat judiciaire s'appela alors le jugement de Dieu, par un singulier compromis passé entre l'idée barbare et l'idée chrétienne, et se perpétua dans le moyen-âge jusqu'au règne de saint Louis.

Cet usage, contraire à l'esprit de justice, puisqu'il faisait dépendre la fortune, l'honneur, la vie des citoyens du hasard au lieu de la raison, n'était autre que la représentation légale du droit du plus fort. Mais, encore une fois, il avait un motif d'être pour les peuples barbares, parce qu'il était conforme au génie guerrier de ces peuples et à leur éducation qui les rendaient sensibles au point d'honneur, les portaient à allier l'adresse à la force et au courage dans toutes leurs actions, et leur faisaient entrevoir la poltronnerie à l'égal d'un crime.

Cette coutume était sans contredit plus compréhensible chez eux que ne le sont le duel et la guerre chez les nations modernes ; le duel, après tout, n'est que la continuation du combat judiciaire ¹², et la guerre a toujours pour suprême raison le droit du plus fort.

Sous le rapport administratif, des modifications assez importantes furent apportées à la division territoriale, par suite du partage des terres entre les Burgundes et les Allobrogo-Romains. La Savoie se trouva divisée, dès les premiers temps de l'organisation germaine, en circonscriptions appelées pagi, et dont la plupart des dénominations se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Les principales de ces circonscriptions étaient le pagus genevensis, comprenant toute la Savoie du nord ; le pagus albanensis, l'Albanais. Lorsque la partie sud de la Savoie fut ajoutée au royaume burgunde, elle fut désignée sous le nom de pagus savogiensis.

Les pagi étaient eux-mêmes divisés en petites circonscriptions comprenant à leur tour d'autres subdivisions. Cette organisation rappelait certainement, dans quelques-unes de ses parties, celle qui avait été formée par les Romains.

Quant au système gouvernemental, il était semblable à celui de toutes les nations germaniques. La royauté, d'abord élective, finit bientôt par reposer sur le principe d'hérédité par le fait de l'ambition des princes élus et de leurs usurpations ; ce qui n'empêcha pas les monarques de s'entourer des conseils des hauts dignitaires qui portaient le titre de comte et auxquels était dévolu le gouvernement des grandes circonscriptions territoriales.

Tel fut le régime législatif et politique sous lequel la Savoie se trouva placée durant le premier royaume de Bourgogne. Ainsi que nous l'avons dit, on y relève ce fait intéressant à constater, de la vie de deux peuples existant sur le même territoire, côte à côte, et obéissant à des lois et à des instincts différents. On voit, d'une part, les anciens habitants continuer à se régir suivant leurs coutumes et élire leurs magistrats, et de l'autre, les envahisseurs codifier leurs lois particulières et prévoir avec soin, avec minutie même, les règles qui doivent servir de base à leurs rapports avec la population envahie. Un pareil état de choses, il faut le répéter, devait nécessairement être favorable à une fusion graduelle des usages des deux peuples, d'autant plus que le Germain sentait son infériorité devant la civilisation romaine dont il subissait involontairement l'empire ; cette civilisation, ainsi que l'a écrit M. Guizot, finit par dominer et métamorphoser ses vainqueurs.

Un fait d'une grande importance vint prêter un appui à ce travail de fusion lente et continue : ce fut le développement des institutions religieuses, soit de la société spirituelle. L'Eglise chrétienne formait bien, en effet, une troisième société, puissante par ses principes moraux et qui, planant dans une sphère plus élevée, domina ses voisines et leur imposa des lois. Au sein du chaos indescriptible qui avait suivi l'irruption des barbares en Gaule, au milieu de cette confusion d'idées, de principes, de gouvernements, de mœurs et d'usages, l'association chrétienne fut, grâce au code éternellement admirable du Christ, le flambeau qui dirigea les peuples dans le chemin de la civilisation. Forte de son unité, elle établit son empire, d'abord exclusivement spirituel, sur un monde affaibli par la division et le désordre.

Gundebalde, qui appartenait à la secte des Ariens, mourut dans ses croyances, ou du moins s'il abjura, ce fut secrètement, au dire de Grégoire de Tours ; mais Sigismund embrassa ouvertement la religion chrétienne et son premier soin fut de fonder plusieurs monastères, entre autres celui d'Agaune en Valais. Jusque-là l'Eglise et l'Etat avaient vécu séparés, et des

monarques avaient même refusé de soutenir de leur force la propagande religieuse ; mais à dater de la disparition de l'arianisme, l'influence du clergé s'étendit partout rapidement et se fit sentir dans les grandes comme dans les petites résolutions politiques.

Les Etats du roi Sigismund comprenaient vingt-sept évêchés. La Savoie était partagée entre les diocèses de Genève, de Grenoble, de Tarentaise et de Suse.

CHAPITRE VII.

LES ROIS FRANCS — NAISSANCE DE LA FÉODALITÉ.

SOMMAIRE. — Partages du territoire sous les rois carlovingiens et mérovingiens ; sort de la Savoie dans ces partages. — Conséquences de l'annexion de la Savoie aux royaumes francs. — Lois des Francs comparées avec celles des Burgundes. — Partage des terres. — Origine des fiefs. — Les leudes, les hommes libres et les serfs. — Développement de l'organisation féodale.

Nous avons vu que la Savoie fut incorporée aux Etats des rois francs en 534. Depuis cette époque, et pendant près de trois siècles et demi, elle eut à supporter, comme les autres provinces de la Gaule, les inconvénients des nombreux partages du territoire et les conséquences des troubles qui marquèrent le règne tout entier des rois francs mérovingiens et le commencement de celui de la dynastie des carlovingiens.

En 561, à la mort de Clotaire I, qui était devenu unique chef de la monarchie des Francs, les Etats de ce roi furent partagés entre ses quatre fils, Caribert (roi de Paris), Sigebert (roi d'Austrasie et de Metz), Chilpéric (roi de Soissons) et Gontram qui eut le pays d'Orléans et les Etats de Bourgogne dont faisait partie la Savoie. L'usage à cette époque n'était pas que le royaume passât à l'aîné seul : tous les enfants mâles du roi avaient droit à une égale part de l'héritage.

C'est à Gontram qu'on attribue la création du diocèse de Maurienne et la reconstruction de la ville de Saint-Jean qui avait été détruite, dit-on, par les barbares habitant de l'autre côté des Alpes.

A la mort de Gontram, arrivée en 593, la Savoie passa à Childebert II, roi d'Austrasie, héritier de toutes les possessions du roi défunt.

Trois ans après, à la mort de Childebert II, il y eut un nouveau partage des Etats francs entre les fils de ce monarque, Théodebert qui régna sur l'Austrasie et Thierry qui eut la Bourgogne et Orléans, tous deux sous la

tutelle de leur aïeule Brunehaut. Ces deux princes se firent plus tard entre eux une guerre acharnée, jusqu'à ce que, en 612, Thierry eût vaincu et mis à mort son frère dont il s'appropriâ les Etats.

Après Thierry, décédé en 613, toutes les possessions des rois francs se trouvèrent réunies sous l'autorité de Clotaire II, fils de Chilpéric I, roi de Soissons, auquel succéda Dagobert I en 628.

Dagobert régna dix ans et laissa son royaume à ses deux fils Sigebert II et Clovis II, ce qui occasionna encore un partage : les Etats de Bourgogne appartinrent à Clovis II, roi de Neustrie, auquel succéda Clotaire III, en 656.

Il existait à la cour des rois mérovingiens, une haute charge qui donnait le titre de maire du palais à celui qui l'exerçait. Le maire fut d'abord nommé par le roi dont il administrait les domaines ; ensuite les seigneurs du royaume s'arrogèrent le droit de choisir ce dignitaire qu'ils chargèrent de surveiller les faits et gestes du monarque ; enfin, il arriva que cet emploi de viager qu'il était devint héréditaire, et le maire du palais fut un véritable vice-roi.

Sous Clotaire III, le maire de la cour de Neustrie et de Bourgogne avait nom Ebroïn ; c'était un homme remuant à qui ses contemporains ont donné autant de défauts que de qualités. Ebroïn bouleversa le royaume de telle sorte que les grands se donnèrent au roi d'Austrasie, Childéric II, fils de Clovis II : pour la quatrième fois, tous les Etats francs furent réunis (670-673).

Depuis ce moment, l'histoire de la Gaule ne présente plus qu'une longue suite de troubles occasionnés par les maires du palais qui partagent le royaume, nomment et déposent les rois, gouvernent de père en fils à la place de ces derniers, jusqu'à ce que le descendant de l'un d'eux, Pepin le Bref, réussit à se faire élire roi de France, en 752.

Alors prit fin la dynastie des Mérovingiens qui fut remplacée par celle des Carlovingiens.

Pepin le Bref étant décédé en 768, ses fils Carloman et Charlemagne se partagèrent ses Etats, et bientôt le dernier de ces princes resta seul roi de France, en 771.

Le règne de Charlemagne fut long et glorieux à la manière des conquérants (771 à 814) ; ce monarque, à l'esprit entreprenant et guerrier, s'empara d'une grande partie de l'Europe ; son empire comprit la France, les Pays-Bas, presque toute l'Allemagne et l'Italie jusqu'au duché de Bénévent.

Ce fut lui, croit-on, qui créa vers 770 les comtes de Genevois. En 773, étant en guerre avec Didier, roi des Lombards, il vint à Genève pour se préparer à traverser les Alpes. Une partie de son armée passa par le Grand-Saint-Bernard, et l'autre prit la route du Mont-Cenis. Son père, dans un but identique, avait déjà traversé la Savoie en 755.

Le successeur de Charlemagne fut son fils Louis I, surnommé le Débonnaire, roi faible et qui eut un règne malheureux. Trois ans après être monté sur le trône, en 817, il partagea son empire entre ses fils dont les aînés, à la suite de nombreuses discordes, le déposèrent en 833, pour le rétablir presque aussitôt.

Les luttes qui marquèrent le règne de Louis I n'étaient que le prélude de celles qui devaient suivre sa mort (840). En effet, à peine eût-il rendu le dernier soupir, que ses fils se déchirèrent entre eux. Ce ne fut qu'en 843, et par un traité signé à Verdun, qu'ils s'accordèrent au sujet du partage de leurs Etats : Lothaire I eut, avec la dignité impériale, l'Italie, la Provence, le Lyonnais, la Bourgogne, l'Helvétie, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine et les Pays-Bas ; Louis le Germanique prit l'Allemagne, et Charles le Chauve la France occidentale.

A la mort de Lothaire I (855), nouveau démembrement ensuite du partage des Etats de ce roi entre ses fils : une portion de la Savoie appartint à Charles le Jeune qui reçut la Provence, le duché de Lyon, les diocèses de Belley et de Tarentaise. Le diocèse de Genève resta à Lothaire II qui conserva la Lorraine. Charles s'intitula roi de Provence.

Plus tard, après la mort de Lothaire II (869), l'oncle de ce roi, Charles le Chauve, s'empara de la Lorraine et même du royaume de Provence. La fortune sembla un instant sourire à ce monarque qui se fit couronner empereur d'Occident ; mais ayant échoué dans une expédition qu'il fit en Italie, il repassa les Alpes et vint mourir misérablement à Avrieux, en Maurienne, empoisonné par son médecin suivant les uns, ou saisi par un refroidissement suivant les autres (877). Son fils Louis le Bègue lui succéda et mourut au bout de deux ans de règne laissant deux enfants, Louis III et Carloman, entre lesquels le royaume fut encore partagé.

A dater de cette époque, la Savoie ne devait plus suivre complètement les destinées de la France. Mais avant d'aller plus loin, il est nécessaire de faire un retour sur le passé et d'exposer succinctement les conséquences importantes qu'eut l'invasion des Francs pour les populations alpestres.

Nous avons constaté que les Burgundes, grâce à leurs mœurs relativement douces, avaient cherché à se concilier les anciens habitants de l'Allobrogie ; qu'ils avaient usé de ménagements dans le partage des terres ; que dans leurs lois ils s'étaient montrés animés d'une impartialité assez grande pour ne pas favoriser le conquérant plus que le conquis. Les Francs furent en général moins accommodants.

Les rois francs avaient pris les terres qui leur convenaient et laissé le reste aux petits propriétaires et aux seigneurs. Leurs lois, entachées d'une partialité souvent révoltante, avaient établi une différence cruelle entre le Franc et l'ancien habitant. On y trouve, par exemple, ces dispositions peu équitables : pour le meurtre d'un Franc, la satisfaction payée à la famille était de 200 sols ; le meurtrier d'un ancien habitant ne devait payer que 100 sols. La satisfaction pour le meurtre d'un Franc vassal du roi, était de 600 sols ; pour le meurtre d'un romain convive du roi, elle n'était que de 300 sols.

Ces dispositions, comme celles qui avaient rapport au règlement des affaires civiles, ne s'appliquaient qu'aux hommes libres ; quant aux hommes soumis à la servitude, les peines corporelles, telles que la torture par le feu, les tenailles et autres engins, étaient leur partage.

La loi des Burgundes admettait la peine de mort, ainsi qu'on le sait ; les Francs ne l'admirent pas dans le principe, et ce ne fut que sous Childebart III, fils de Clovis III (695-711), qu'ils l'établirent pour quelques crimes, tels que l'assassinat, le vol et l'inceste. La loi burgunde acceptait la preuve par le combat singulier ; la loi franque y ajoutait la preuve par le feu et l'eau bouillante ; dans des cas très rares, elle l'admettait par témoins, conjurateurs.

Le recueil de lois des Francs est connu sous le nom de loi salique. La pénalité y domine, car il renferme 343 articles ayant pour but la répression des délits, et 65 seulement se rapportant au droit politique, à la procédure et au droit civils. Il contient cette fameuse disposition qui privait les femmes du droit d'hériter, disposition dont on a singulièrement exagéré la portée et qu'on a invoquée, on ne sait trop pourquoi, pour régler la succession au trône.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que les lois franques remplacèrent immédiatement celles des Burgundes ; si, dans certaines parties de la Gaule, les Francs établirent de suite avec vigueur leur domination, il ne semble pas qu'il en fut ainsi du côté des Alpes. De ce côté, les lois burgundes restèrent

encore en vigueur longtemps après la conquête par les Francs, ainsi que le prouvent les capitulaires de Charlemagne, soit le recueil de lois publié par ce souverain ; on en retrouve même encore des traces au IX^e siècle.

Ce fait démontre que les éléments allobrogo-romains et burgundes de la population de nos contrées ne furent pas tout d'abord absorbés par les derniers venus, bien que ceux-ci eussent une constitution politique plus forte, plus accentuée. Le même phénomène qui s'était produit lors de l'établissement des Burgundes, se renouvela à l'arrivée des Francs ; c'est-à-dire qu'alors on put voir trois sociétés subsister pendant un temps assez long, côte à côte, sans se mélanger entièrement, par le fait d'une sorte d'accord tacite imposé par les circonstances. C'est peut-être pour ce motif qu'on retrouve encore aujourd'hui, sur divers points de la Savoie, des populations de types et parfois de caractère et d'instincts différents.

Il va de soi, cependant, qu'il serait difficile de déterminer exactement les limites dans lesquelles se renfermèrent chacune de ces races vivant l'une à côté de l'autre ; on ne peut sortir à ce sujet du domaine des conjectures.

Mais la grande et grave conséquence de l'établissement des Francs fut le changement apporté dans le régime de la propriété. Ici nous touchons à une question de la plus haute importance, puisqu'elle renferme toutes les considérations sociales et politiques ayant trait à la transformation graduelle de notre société, quand cette dernière, composée d'éléments si divers, entreprit son grand mouvement d'organisation féodale.

On doit comprendre que ce mouvement fut lent à se déclarer, et qu'il serait impossible de retracer avec précision les différentes phases de son commencement. Il suffit, pour se rendre compte de cette difficulté, de se reporter au tableau des péripéties par lesquelles dut passer notre pays depuis le moment où les peuples germains y firent irruption.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, lorsque les Francs se répandirent sur la Gaule, et à mesure qu'ils s'avancèrent sur le territoire, leurs rois s'attribuèrent les terres qui leur convinrent et laissèrent les chefs, les personnages considérables, se distribuer le reste à leur guise. Ces terres seigneuriales furent désignées sous le nom d'alodium, alod, aleu, c'est-à-dire lot, sort ; ce qui signifiait que leurs propriétaires les tenaient par droit de conquête, ne les devaient pas à la faveur et qu'ils en étaient les libres et indépendants possesseurs. A côté de l'aleu, et presque en même temps, se créa un second genre de propriété qui prit le nom de feodum, fief, d'où vient celui de féodalité. L'étymologie du mot feodum indique le genre de

propriété auquel il se rapportait : ce mot vient de fe, salaire, récompense, et de od, propriété, bien : propriété donnée en salaire, en récompense. Les feoda, ou fiefs, synonymes aussi de bénéfices, — car les deux mots sont employés indistinctement dans les documents de l'époque — les feoda étaient donc des terres données par les possesseurs des grands domaines à leurs inférieurs libres, comme récompense de services rendus. Ainsi qu'il est facile de se l'imaginer, les fiefs ne tendirent qu'à se multiplier et à se subdiviser : le roi en concéda, les seigneurs en donnèrent de leur côté, et l'Eglise ayant acquis de grands biens, les fiefs ecclésiastiques devinrent nombreux aussi.

Comme conséquence de cette organisation, la population se trouva divisée en trois catégories : les leudes soit seigneurs propriétaires des aleux ; les hommes libres possesseurs de fiefs, et les serfs. Ces derniers, divisés eux-mêmes en plusieurs classes, remplaçaient les esclaves ; ils étaient un accessoire de la terre.

Lorsque fut établie cette division de la propriété, le pouvoir militaire était le seul attaché à la qualité de chef ou seigneur ; la souveraineté proprement dite appartenait plutôt à la collectivité des hommes libres et égaux. Mais peu à peu, par suite de circonstances multiples qu'il serait difficile d'énumérer ici, il s'opéra une fusion entre le droit de propriété et la souveraineté politique. Au pouvoir militaire dont jouissaient les leudes, fut réunie la juridiction civile : les seigneurs eurent le droit de rendre la justice, de faire des lois particulières, de battre monnaie ; ils exercèrent, en un mot, tous les pouvoirs d'un souverain absolu.

Le principe aristocratique régna bientôt en maître, aux dépens des institutions antérieures, relativement libérales, et de la monarchie elle-même. Les privilèges des seigneurs allèrent en se multipliant, si bien que souvent un homme libre préféra devenir vassal, à peu près pour le même motif qu'on a vu, à certain moment de l'époque moderne, les nègres esclaves refuser de devenir libres au milieu d'une société qui ne leur garantissait aucune protection aussitôt qu'ils n'étaient plus sous la garde et la tutelle immédiate de leur maître.

Bientôt aussi survinrent le désordre et la confusion. Les titres de baron, de comte, de marquis, portés d'abord par des officiers nommés par le roi pour commander en son nom dans les provinces, désignèrent les maîtres mêmes de ces provinces. Puis, les grands fiefs absorbèrent les petits ; les seigneurs usurpèrent une puissance illimitée, profitant des troubles qui

surgissaient presque à chaque changement de monarque ; les rois eux-mêmes n'eurent plus à s'ingérer dans les affaires intérieures des fiefs ; baronies, comtés, marquisats se transformèrent en Etats à peu près indépendants au sein de la monarchie ; plusieurs évêques devinrent souverains de leur ville épiscopale et du territoire y attenant ; seigneurs, vassaux et arrière-vassaux opprimèrent à leur gré les hommes libres et les serfs. Le moindre domaine renfermait le juge, les justiciables, le gibet et le bourreau.

En vain les rois essayèrent-ils de ramener les seigneurs à l'esprit de justice et de les empêcher d'opprimer leurs sujets ; en vain Charlemagne voulût-il arrêter la marche envahissante de la féodalité : celle dernière poursuivit sa marche. En vain le christianisme lui-même, avec ses principes de charité et d'égalité, se présenta-t-il comme une barrière au désordre moral de l'aristocratie : il arriva aussi parfois que le caractère religieux disparut sous l'investiture féodale.

Ainsi prit naissance et se développa le régime féodal, jusqu'à ce que la royauté, au-dessus de laquelle il s'était placé, put ressaisir le pouvoir et le centraliser. Il faut dire en passant qu'un prince de la Maison de Savoie a eu le premier le courage de porter un coup décisif à ce système politique qui, pendant plusieurs siècles, a pesé sur nos ancêtres.

Ce système a eu des défenseurs comme des adversaires qui ont dépassé les limites de la raison dans leurs apologies ou dans leurs attaques. Il en est de ce régime comme de toute autre institution humaine : il ne faut pas trop se hâter de l'admirer ou de le condamner absolument.

Sans doute, si on se place au point de vue moderne, la féodalité a pu être stigmatisée par le titre de régime monstrueux ; sans contredit, à nos yeux, elle peut passer pour avoir méconnu les principes les plus essentiels au bonheur de l'humanité, car sous son règne la vie et l'honneur d'un homme étaient à la merci d'un autre plus puissant ; les seigneurs arrosaient souvent leurs terres avec le sang de leurs vassaux, pour de simples questions de limites ou de péages, pour une vengeance à exercer, pour une rivalité d'amour ; beaucoup se faisaient gloire de détrousser les passants. Alors le meurtre d'un pigeon ou d'un lapin par un villain était puni des peines les plus fortes ; alors, suivant l'expression d'un célèbre poète, les grands étaient la meule du moulin et le peuple le grain que cette meule écrase.

Cependant, pour émettre un jugement impartial sur ce système politique, il faut se reporter à l'époque où il a fait son apparition, et se souvenir du

milieu dans lequel il s'est développé. Il ne faut pas oublier qu'il s'est établi au sein de peuples barbares, chez des populations de races diverses, entées les unes sur les autres et laissées à la merci de toutes les ambitions et convoitises humaines.

Dans ces conditions, si le régime féodal présente de lugubres spectacles, il faut avouer, d'un autre côté, ainsi que l'a fait observer un illustre historien, M. Guizot, qu'il a été le seul capable de maîtriser les hommes à une époque où l'explosion des mauvaises passions aurait pu être générale ; cette explosion n'eut lieu que chez quelques-uns, mais aux dépens du plus grand nombre, dira-t-on : c'est vrai ; toutefois ne peut-on pas dire aussi que cet état de choses a probablement donné à d'autres principes sociaux le temps de reprendre haleine pour reparaître un jour avec plus de succès ?

Pour ce qui concerne la Savoie en particulier, le mouvement de l'organisation féodale n'a pas présenté de faits spéciaux, si ce n'est qu'il y fut probablement, ainsi qu'on l'a fait observer, plus lent que dans les autres parties de la France. A l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire au moment où la Savoie va être séparée de la monarchie française, la féodalité était installée dans nos vallées ; et c'est précisément par une des conséquences de ce régime que la séparation va avoir lieu.

CHAPITRE VIII.

LE ROYAUME DE PROVENCE & D'ARLES & LE SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE.

SOMMAIRE. — Création du royaume d'Arles et de Provence par l'assemblée de Mantala. — Boson, comte de Vienne, est élu roi par cette assemblée. — Etendue de ce royaume qui comprend la Savoie. — Le comte Rodolphe crée un royaume de Bourgogne et se fait couronner à Saint-Maurice en Valais. — Ce royaume prend le nom de Bourgogne Transjurane par opposition à celui d'Arles qui s'appelle Bourgogne Cisjurane. — La Savoie est partagée entre ces deux royaumes qui, réunis vers 930, forment le second royaume de Bourgogne sous Rodolphe II. — Règnes de Conrad et de Rodolphe III. — Ce dernier, après avoir bouleversé ses Etats, les cède à l'empereur d'Allemagne. — Fin du second royaume de Bourgogne.

Lorsque, après la mort de Lothaire II, Charles le Chauve devint le souverain de la Provence par suite de partages ou de conquêtes, il avait confié le gouvernement de cette province à un comte Boson, qu'il créa comte de Vienne.

Boson, qui avait épousé la sœur de Charles et faisait ainsi partie de la famille régnante, jouissait des prérogatives d'une véritable royauté. Les chroniques rapportent que jamais favori ne fut comblé de privilèges aussi grands ; sur ordonnance du souverain, il fut appelé roi et son nom fut joint à celui du monarque dans les prières publiques. Charles l'avait emmené avec lui en Italie et l'avait associé au gouvernement de la Lombardie.

Boson, rassasié de pouvoir et d'honneurs, n'en sentit pas moins s'éveiller en lui une ambition plus grande ; il fit comme la plupart des seigneurs un peu puissants qui, depuis la mort de Charlemagne, n'aspiraient qu'à se rendre indépendants ; car les compétitions qui se produisaient au sein des familles couronnées inspiraient naturellement aux délégués de la royauté le

désir de secouer le joug, quelque léger qu'il fût, et de s'assurer une part aussi belle que possible des Etats dont le morcellement se renouvelait sans cesse à de si courts intervalles.

A l'avènement de Louis le Bègue, successeur de Charles le Chauve (877), Boson pensa un instant arriver à son but, les seigneurs ne se montrant guère plus disposés à se ranger sous l'autorité du nouveau roi qu'ils ne l'avaient été à se soumettre au défunt. Mais Louis étant parvenu à se faire reconnaître roi à Compiègne (878), le comte de Vienne renonça momentanément à s'ériger en souverain absolu de l'ancienne Burgundia, ainsi qu'il en avait l'ardent désir.

Quand la mort de Louis le Bègue survint (879), les événements ne tardèrent pas à permettre au comte ambitieux de voir ses projets se réaliser. On se rappelle que Louis laissa deux fils, Louis III et Carloman, entre lesquels ses Etats devaient être partagés ; la crainte des complications que pouvait faire naître un nouveau morcellement, le peu de confiance que devaient inspirer les deux jeunes fils de Louis, engagèrent un archevêque, celui de Vienne, primat des Gaules, à convoquer une sorte de Concile pour aviser à la constitution d'un gouvernement indépendant et régulier réunissant les provinces du midi. A cette assemblée, qui eut lieu en octobre 879 à Mantala, sur le territoire de Vienne, assistèrent six archevêques, ceux d'Arles, de Vienne, de Lyon, de Tarentaise, d'Aix et de Besançon ; et dix-sept évêques, ceux de Toulon, de Marseille, d'Orange, d'Avignon, de Vaison, de Gap, de Riez, d'Apt, de Valence, de Grenoble, de Die, de Viviers, de Maurienne, de Châlons, de Mâcon, d'Usez et de Lausanne. Des seigneurs se joignirent à ces prélats.

Les membres de l'assemblée, après avoir déclaré qu'ils avaient pour but non seulement de protéger les intérêts de l'Eglise, mais aussi de sauver les provinces de l'anarchie, décidèrent de nommer un roi et désignèrent Boson. Une députation se rendit auprès de ce dernier qui s'empressa d'accepter la couronne du royaume d'Arles et de Provence, et fut sacré à Lyon dans le mois de novembre.

Cette révolution, car c'en était une, ne doit pas être jugée au seul point de vue des visées ambitieuses de Boson. On se tromperait si on n'y voyait que l'effet des menées du comte de Vienne. Il y a lieu de faire intervenir aussi, au nombre des causes déterminantes de l'événement, l'état d'anxiété dans lequel devaient se trouver les esprits à cette époque bouleversée ; il est à supposer, en effet, que les hauts membres du clergé et les seigneurs, en

prenant la grave résolution de séparer leurs provinces des Etats royaux, n'eurent pas pour seul but de satisfaire l'ambition d'un homme ; ils durent encore être animés d'intentions plus élevées se rapportant au bien général des provinces, et être assurés qu'ils n'encourraient aucunes représailles de la part des souverains légitimes. Or, cette assurance seule montre suffisamment dans quel état de dissolution se trouvait le pays ; elle indique, comme conséquence, que les populations avaient besoin d'ordre, de tranquillité. Aussi les historiens s'accordent-ils pour affirmer que le peuple dut accepter l'avènement de Boson avec des marques de sympathie et y voir, ainsi que le dit Menabréa, le moyen de recouvrer une nationalité solide et vivace.

Quoi qu'il en soit, la création du royaume d'Arles et de Provence fut un événement considérable et pour la monarchie française et pour la Savoie ; car c'est à dater de l'érection de ce royaume que la Savoie fut séparée de la France pour longtemps, et forma comme une barrière entre ce pays et l'Italie : situation dont nous avons déjà fait ressortir les avantages et les inconvénients ainsi que l'importance non seulement pour nos contrées, mais encore pour l'Europe entière dont l'équilibre reposa en partie pendant des siècles sur l'autonomie du petit Etat savoyard.

On ne peut indiquer les limites précises du royaume de Boson ; si l'on comprenait dans ces limites les diocèses de tous les prélats qui intervinrent à l'assemblée de Mantala, on formerait à peu près les Etats des anciens rois burgundes ; mais il est acquis à l'histoire que plusieurs de ces prélats, pour diverses causes, ne purent faire entrer effectivement leur diocèse dans le nouveau royaume ; tels furent l'archevêque de Besançon et l'évêque de Lausanne.

On suppose que le royaume de Provence comprit d'abord tous les territoires situés entre le Rhône, les Alpes et la mer de Provence. Mais il eut à subir des morcellements par suite des tentatives faites par Boson pour s'étendre plus au nord, en s'intitulant roi de Bourgogne et d'Ausonie ¹³. Les fils de Louis le Bègue marchèrent contre lui et mirent le siège devant Vienne qui capitula à la fin de 882 ; la conséquence de ce revers fut que l'autorité de Boson, au dire de quelques-uns, ne se serait plus étendue que sur les pays situés entre l'Isère, les Alpes et la mer.

Boson mourut le 11 janvier 887, après un règne de huit ans, et laissant pour successeur un enfant âgé de quinze ans environ connu sous le nom de Louis l'Aveugle.

Le règne de Boson avait été loin de s'écouler dans le calme et la tranquillité ; aussi ce ne fut pas sans de grandes craintes que les populations, trompées dans leur attente après la création du royaume, virent commencer un nouveau règne. La mère du jeune Louis, Hermengarde, chargée de la tutelle, dut déployer beaucoup d'énergie et d'habileté pour consolider ce trône chancelant. Elle réussit cependant, avec l'appui du pape Etienne V, à faire proclamer son fils roi de Provence par une assemblée d'évêques et de seigneurs semblable à celle de Mantala et réunie à Valence en 890.

Mais tandis que la reine Hermengarde cherchait à sauver l'héritage de son fils, de graves événements se passaient en Europe qui devaient changer bientôt encore les destinées des vallées savoisiennes.

Les successeurs de Charles le Chauve, Louis et Carloman, étaient décédés, le premier en 882 et le second en 884. L'empereur d'Allemagne, Charles le Gros, fils de Louis le Germanique, le chef de la branche des Carlovingiens qui créa le royaume d'Allemagne en 843, s'était emparé des Etats francs au mépris des droits que pouvait faire valoir Charles le Simple, petit-fils posthume de Louis le Bègue.

Charles le Gros, maître d'un empire presque aussi étendu que celui de Charlemagne, n'avait pas su conserver son pouvoir ; déposé en 887 par la diète de Tribur, il avait vécu misérablement pendant quelques mois et était mort le 13 juin 888.

Cette mort fut le signal du démembrement définitif des Etats de la monarchie des Carlovingiens. De tous côtés, on vit de petits princes aspirer à l'indépendance et tenter de se créer des royaumes. Eudes, comte de Paris, se fit couronner roi de France ; Rénulfe, comte de Poitiers, chercha à régner sur l'Aquitaine ; Gui, duc de Spolette, et Bérenger, duc de Frioul, se disputèrent le royaume d'Italie et la couronne impériale ; Arnolf, neveu de Charles le Gros, se fit reconnaître roi d'Allemagne.

Quant aux territoires de l'ancienne Burgundia, ils furent l'objet de la convoitise d'un nouveau souverain qui s'établit à côté de Louis d'Arles : un comte Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris, et gouverneur du pays situé entre le Jura et les Alpes Pennines au nom du roi de France, profita aussi du trouble général pour s'ériger en souverain. En 888, il réunit, suivant la méthode employée à cette époque, une assemblée de prélats et de seigneurs, à l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, et là, se plaçant lui-même

la couronne burgunde sur la tête, il se proclama roi de Bourgogne, aux acclamations de l'assemblée.

Après quelques luttes soutenues contre Arnolf, roi de Germanie ou d'Allemagne, qui franchit les Alpes, et contre Louis d'Arles, son voisin, Rodolphe s'installa définitivement dans ses Etats qui prirent le nom de royaume de Bourgogne Juranne, ou encore Transjuranne, par opposition à ceux du roi d'Arles qui furent connus aussi sous la dénomination de royaume de Bourgogne Cisjuranne.

L'ancienne Allobrogie se trouva ainsi partagée entre ces deux royaumes : Louis d'Arles conserva ses domaines, moins la Tarentaise dont Rodolphe s'empara ; le Valais, le pays de Vaud, le Chablais, le Faucigny, le Genevois et la Tarentaise firent partie du royaume de Bourgogne Transjuranne.

Les souverains de ces deux petits Etats auraient pu régner en paix chez eux, si ce n'eût été l'ambition qui les poussa à écouter, à tour de rôle, les propositions des factions politiques qui déchiraient l'Italie. Il serait trop long de retracer ici, dans un cadre nécessairement restreint, toutes les phases de ces luttes sanglantes auxquelles les rois d'Arles et de Bourgogne furent mêlés pendant plus de trente ans, et dont une partie seulement présente un intérêt immédiat pour nous. Le roi Louis, après avoir été couronné empereur à Rome, fut attaqué et battu par Bérenger, roi d'Italie, qui lui fit crever les yeux. Quelques années plus tard, en 921, les factions italiennes ennemies de Bérenger offrirent la couronne au successeur de Rodolphe I de Bourgogne, Rodolphe II ; ce prince à son tour livra bataille à Bérenger qui fut battu, et après sa victoire il s'installa sur le trône d'Italie. Mais lui aussi eut bientôt à compter avec l'esprit factieux des Italiens de cette époque.

Louis l'Aveugle, accablé par sa défaite, avait remis l'administration de son royaume d'Arles et de Provence à Hugues, comte de Vienne, qui devint le véritable souverain des provinces confiées à ses soins. Le parti italien, contraire à Rodolphe II, profitant des revers éprouvés par ce prince qui avait dû se retirer dans ses Etats de Bourgogne, eut l'idée d'offrir la couronne à Hugues ; celui-ci accepta l'offre (926) et partit pour l'Italie, laissant à son frère les rênes du gouvernement. Cependant, le vrai roi d'Arles, Louis l'Aveugle, mourut bientôt (928) ; ses droits devaient passer à son fils Charles-Constantin ; mais Hugues n'hésita pas à quitter l'Italie pour venir dépouiller l'héritier direct des Etats de Provence. Puis, comme il apprit que Rodolphe II risquait d'être rappelé au delà des Alpes par un parti assez

puissant, il résolut, pour se débarrasser définitivement de ce concurrent, de lui offrir les domaines de Provence et d'Arles, en échange des droits que Rodolphe pouvait prétendre au trône d'Italie. Les deux princes se mirent d'accord et l'échange fut ratifié par un traité signé vers 930.

Ainsi fut créé le SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE, qui s'étendit de la Suisse à la mer, et réunit la Savoie entière, voire même une partie de la vallée d'Aoste, dont les évêques figurent dans plusieurs documents comme fidèles des successeurs de Rodolphe II.

La création de ce nouveau royaume aurait pu être favorable aux contrées qui le composèrent si un prince juste, ferme et éclairé s'était rencontré, qui eût su diriger habilement la chose publique, donner aux provinces une force de cohésion telle que ces dernières pussent résister aux nombreux éléments de dissolution existant au sein d'une société livrée aux intrigues des seigneurs de tout rang. Malheureusement il n'en fut pas ainsi.

Rodolphe II n'eut que deux successeurs : Conrad, son fils, qui régna de 937 à 993, et Rodolphe III. Celui-ci, que l'histoire a flétri du nom de Fainéant, eut un règne agité de trente-huit ans. Faible, irrésolu, inhabile, Rodolphe III bouleversa son royaume et finit par s'aliéner les seigneurs laïques en tentant de porter atteinte à leurs droits héréditaires.

Une fois le trouble semé, il envahit rapidement le royaume. Les grands bénéficiaires ne se contentèrent pas de s'opposer par la force aux tentatives du pouvoir royal ; ils s'en prirent encore aux plus faibles des possesseurs de fiefs pour s'emparer de leurs biens ; ce fut une vraie guerre civile accompagnée de pillages, de meurtres, cortège ordinaire de ces luttes fratricides.

Rodolphe III voulut en vain opposer une digue à ce débordement en essayant de s'attirer l'appui des évêques, à quelques-uns desquels il céda la souveraineté de leur ville épiscopale ; les seigneurs n'en furent que plus ardents, disent les chroniqueurs, à faire placer leurs cadets sur les sièges épiscopaux, de telle sorte que les évêchés furent bientôt occupés par des titulaires hostiles au roi. Pendant ce long intervalle, écrit un historien contemporain, le droit cessa et la violence seule s'érigea en loi.

Le trouble devint si grand à cette époque que la croyance à la fin prochaine du monde, d'ailleurs généralement répandue, s'empara de tous les esprits, ce qui eut pour résultat l'enrichissement des églises et des établissements religieux auxquels les seigneurs eux-mêmes firent des dons nombreux dans l'espoir de conjurer la colère céleste.

Rodolphe III, annihilé dans son pouvoir, incapable de réparer le mal qu'il avait fait, informé aussi de la résolution que ses feudataires avait prise de le détrôner, Rodolphe se décida à céder ses Etats à son neveu Henri II, empereur d'Allemagne. Il eut une entrevue avec ce souverain à Strasbourg, en 1016, et troqua avec lui sa couronne contre une grosse somme d'argent, dont beaucoup de seigneurs eurent leur part.

Mais tous les grands du royaume n'acceptèrent pas cette vente honteuse ; beaucoup au contraire opposèrent une énergique résistance aux actes d'autorité que voulut accomplir Henri II, si bien que ce dernier résolut de faire reconnaître par la force ce qu'il appelait ses droits. Une partie du royaume devint le théâtre de luttes sanglantes dont l'issue ne fut pas à l'avantage des partisans de l'empereur. Ces luttes furent marquées par des actes d'une cruauté extrême : c'est ainsi que l'évêque de Lausanne, Henri de Lenzbourg, créé comte du pays de Vaud par Rodolphe III en 1011, fut massacré, et qu'un autre prélat fut relancé par des chiens affamés.

Cependant quelques seigneurs, navrés des désordres qu'avait engendrés la cession des états de Bourgogne à l'empereur, supplièrent le roi de reprendre le gouvernement de ses provinces, s'appuyant surtout sur ce motif que l'ancienne coutume burgunde voulait qu'un nouveau roi ne pût régner sans le consentement de la nation. Rodolphe, toujours faible et indécis, céda à leurs instances. Henri II, informé de cette nouvelle résolution, fit mine de ne pas s'y opposer ; mais en même temps il profita si bien de la nullité morale de son oncle, qu'il obtint, en 1018, une confirmation de la cession de 1016. De là, nouvelle protestation armée des grands, à la tête desquels se plaça Guillaume, comte de Poitiers, propriétaire de terres dans le royaume. Henri II confia le commandement de son armée à Werner, évêque de Strasbourg, qui écrasa les forces des opposants en 1020.

Henri II étant mort en 1024, la couronne d'Allemagne échut à Conrad II, surnommé le Salique, à qui Rodolphe III, en 1028, fit une nouvelle cession de ses Etats.

Quatre ans après, à son lit de mort, le roi Fainéant, comme pour sceller définitivement le pacte, envoya à l'empereur les insignes de la royauté burgunde, parmi lesquelles la lance de saint Maurice.

Telle fut la fin du second royaume de Bourgogne, dont le dernier roi sema le désordre dans nos provinces et s'ensevelit au milieu des ruines qu'il avait amoncelées par son incapacité et sa lâcheté.

CHAPITRE IX.

LA SAVOIE DEPUIS BOSON JUSQU'À LA FIN DU SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE.

SOMMAIRE. — Triste condition du peuple savoisien depuis Boson jusqu'à la fin du second royaume de Bourgogne. — Invasions des Sarrasins ou Maures. — Excès commis par ce peuple en Maurienne et dans le reste de la Savoie. — Invasions des Hongrois. — Subterfuge du roi Conrad pour se débarrasser des Sarrasins et des Hongrois. — Les Sarrasins occupent encore les passages des Alpes. — Le mont Joux et saint Bernard. — Les Sarrasins installés dans les Bauges. — Coup-d'œil sur l'organisation féodale à cette époque. — Les châteaux ; les villages ; origine de grandes familles savoisiennes et de quelques villes ; les villæ. — Les vassaux et les serfs. — Considérations générales à propos de la première période de l'histoire de la Savoie.

Par l'exposé qui précède, il est aisé de se représenter tous les maux que durent supporter les populations de la Savoie, depuis l'avènement de Boson jusqu'à la fin du second royaume de Bourgogne.

On comprendra combien la condition du peuple dut être navrante au milieu de ces luttes, de ces compétitions chaque jour renaissantes. En effet, tandis que les monarques se disputaient les trônes, que les seigneurs luttaient entre eux, s'arrachaient leurs domaines, les pauvres serfs et les hommes libres avaient seuls à supporter les conséquences de ce désordre : qu'ils fussent enrôlés comme hommes d'armes ou qu'ils restassent soit dans leurs chaumières soit dans les villes, ils étaient également exposés au pillage et à la mort.

En Savoie, le peuple eut peut-être à endurer plus de calamités que partout ailleurs, parce que les vallées situées au pied des Alpes étant très éloignées des centres de gouvernement, les grands y purent donner un plus libre cours à leurs cruelles disputes.

Cependant, comme si ce n'avait pas été assez de l'horrible confusion produite par les guerres intestines, un véritable fléau était venu ajouter encore aux angoisses des malheureuses populations de la Burgundia.

En 711, les Arabes, connus sous le nom de Maures ou Sarrasins, avaient passé d'Afrique en Espagne et s'étaient emparé de ce dernier pays. Puis, ils avaient franchi les Pyrénées et porté leurs ravages dans l'intérieur de la France, qu'ils étaient près d'asservir lorsque Charles-Martel, maire du palais sous Thierry II, les tailla en pièces en 732.

Il y a lieu de supposer que les bandes de Sarrasins qui échappèrent au carnage de Poitiers se répandirent sur la partie orientale de la France, et il est probable que ce furent elles qui ravagèrent vers cette époque le bassin du Rhône et les vallées des Alpes.

Suivant quelques historiens, les Sarrasins, dans cette première invasion, auraient été reçus tout d'abord presque comme des libérateurs par le peuple de la Burgundia, fatigué des excès des seigneurs francs. Le clergé seul se serait opposé énergiquement à la venue des sectateurs de l'islam. Rien ne prouve ces assertions ; mais ce qui est certain, c'est que les églises et les couvents eurent surtout à souffrir de la férocité des musulmans. Ceci, du reste, n'a rien d'étonnant, car ces derniers étaient animés d'un grand fanatisme religieux que leurs chefs exploitaient habilement pour les conduire à la conquête des territoires des chrétiens. Cette circonstance seule suffit pour expliquer l'acharnement avec lequel les Sarrasins, partout où ils apparurent, rasèrent les églises et les monastères catholiques et égorgèrent les prêtres.

L'Italie, qu'ils envahirent aussi, eut à supporter les mêmes conséquences de leur zèle impitoyable. Et pour avoir une idée des atrocités qu'ils commettaient là où ils pénétraient, il n'y a qu'à lire les plaintes que le pape Jean VIII adressait à leur sujet au roi Charles le Chauve : « Quel style prendrai-je, s'écriait le pontife,

« pour vous parler des maux cruels que nous font
« souffrir les Sarrasins ? Si tous les arbres des forêts
« se transformaient subitement en langues éloquentes,
« ils resteraient sans doute au-dessous du véritable
« tableau de nos infortunes... Voyez les cités et les
« campagnes : elles demeurent vides d'habitants : les
« prêtres, les évêques ont abandonné les temples du
« Seigneur et ont été forcés de les livrer à la fureur

« d'une race impie..... Cher fils, c'est bien à présent
« que le glaive a pénétré jusqu'à notre âme, et que
« nous pouvons nous écrier : heureuses les femmes
« stériles ! — Les temps de saint Paul sont arrivés ;
« il est permis à quiconque de répéter après Jérémie :
« Oh ! qui donnera à mes yeux une fontaine de larmes
« afin que je pleure un si grand désastre ! »

Sous le règne des rois d'Arles et du second royaume de Bourgogne, les Sarrasins venant du Midi de la France où ils s'étaient fortifiés, firent de nouvelles et terribles irruptions dans nos contrées. A cette époque, les Etats francs étaient assaillis par les Normands au nord et par les Maures au sud. Dans l'acte de l'élection de Louis, successeur de Boson, en 890, la présence simultanée de ces féroces envahisseurs est mentionnée en termes ne laissant aucun doute : Sarrasins et Normands se rencontrèrent quelquefois dans la Burgundia, qui eut ainsi à supporter les déprédations de ces deux peuples étrangers.

La Savoie, toujours à cause de sa position stratégique sur le chemin de l'Italie, ne fut pas oubliée par les hordes sarrasines qui, en 906, pénétrèrent en Maurienne et traversèrent le Mont-Cenis. Ce fut alors qu'elles anéantirent l'abbaye de la Novalaise laissée, à leur approche, sous la sauvegarde de deux vieux moines qui furent égorgés.

Dix ans après, sous le roi Rodolphe II, la Maurienne fut de nouveau saccagée par les Sarrasins ; quelques-uns des habitants de cette partie de la Savoie s'étant réfugiés à Embrun, y furent poursuivis et massacrés.

A dater de cette époque, et pendant de nombreuses années, les Maures restèrent maîtres de tous les passages des Alpes et firent des excursions autour d'eux, de chaque côté des monts. En 939, ils pillèrent et détruisirent presque entièrement l'abbaye de Saint-Maurice en Valais et ravagèrent les vallées voisines.

Les excès qu'ils commirent furent si extraordinaires que de nos jours, après neuf cents ans passés, les populations alpestres en ont conservé le souvenir. Il existe en Savoie un grand nombre de localités qui rappellent ce souvenir et auxquelles est resté attaché le nom de Sarrasin : l'imagination populaire s'est plu à colorer la tradition de croyances touchant au merveilleux, et ce n'est pas sans un certain sentiment de trouble et même de terreur que les habitants des campagnes approchent, pendant la nuit, des grottes, des tours ou des pierres dites des Sarrasins.

Mais une nouvelle invasion d'un peuple jusque-là inconnu dans l'occident de l'Europe, vint augmenter encore les ruines et les désastres occasionnés par les Maures. Pendant que ces derniers exerçaient leurs ravages de ce côté-ci des Alpes, les Hongrois, venus du Nord comme les Normands et aussi avides de prendre part à la curée, se répandaient dans l'Italie septentrionale. Un instant repoussés par le roi Bérenger, ils avaient repris bientôt l'offensive et s'étaient rendus les maîtres de la Lombardie. En 924, ces hordes barbares, plus féroces que toutes celles qui les avaient précédées, poussèrent jusqu'en deçà des Alpes et mirent au pillage la Burgundia, où les Sarrasins n'avaient pas dû laisser beaucoup à prendre. Comment les deux peuples envahisseurs s'arrangèrent-ils entre eux ? C'est ce qu'on ne sait pas et ce qu'il serait même difficile de présumer, eu égard à l'horrible confusion qui régna à cette époque : c'était à qui pillerait pour vivre, sauf à se disputer le butin, à l'exemple des bêtes fauves !

Les Hongrois pénétrèrent plus avant sur le territoire franc et s'y maintinrent pendant quelques années. En 952, la Burgundia se vit près d'être de nouveau menacée par une de leurs bandes qui cherchait à regagner l'Italie. Conrad, le fils de Rodolphe II, pris entre les Sarrasins et les Hongrois, se servit d'une ruse de guerre pour se débarrasser de ces hôtes dangereux. Aux Sarrasins il dit : « Voici les brigands qui arrivent, joignez-vous à moi pour les exterminer. » Puis s'adressant aux Hongrois : « Venez, aidez-moi à expulser les Sarrasins et je vous donnerai les biens qu'ils possèdent. »

Et en effet, Maures et Hongrois marchèrent les uns vers les autres et se rencontrèrent dans une vallée de la Savoie, qu'on pense être celle de Montmélian. Pendant qu'ils étaient aux prises, Conrad, qui avait massé une armée tout près de là, dans les Bauges peut-être, fondit sur eux tous et les tailla en pièces.

Après cet événement, les Hongrois disparurent de nos contrées, mais les Sarrasins continuèrent d'occuper quelques passages des Alpes, où ils se fortifièrent et vécurent en véritables brigands, de telle sorte qu'il n'était presque pas possible de passer de Savoie en Italie sans être arrêté et dépouillé par eux. On ignore la date précise de la disparition complète des Sarrasins, comme bandes pillardes. On sait toutefois que seigneurs et vassaux unirent leurs efforts pour les chasser.

L'esprit religieux vint aussi en aide à la force matérielle pour déloger ces malfaiteurs de leurs derniers repaires, dont un des principaux était le

passage du mont Joux. Un moine savoyard, Bernard de Menthon, né sur les bords du lac d'Annecy, entreprit de les chasser de ce passage en 960 ; il y parvint, mais non sans peine, et fonda sa célèbre maison de refuge, institution admirable encore existante, et en reconnaissance de laquelle la postérité a appelé le mont Joux du nom du vénérable fondateur.

A la suite de la victoire de Conrad, des Sarrasins, par petites bandes, se réfugièrent aussi dans quelques vallées reculées de la Savoie, dans les Bauges notamment, où ils s'installèrent pacifiquement ; ils s'y sont perpétués jusques aujourd'hui, presque sans se mélanger aux anciens habitants ; on en retrouve toujours le type primitif quoique un peu dégénéré : le nez aquilin, l'œil enfoncé sous l'orbite, le visage maigre, le teint brun, le regard ardent, la loquacité méridionale, tels sont les signes auxquels on reconnaît les descendants de la race mauresque.

S'il est vrai de dire que les Sarrasins furent, par leurs déprédations, un fléau ajouté à ceux qui accablaient déjà les populations de la Burgundia, il est juste d'ajouter — et c'est là un fait assez curieux à signaler — qu'ils ne laissèrent pas d'exercer une action civilisatrice sur les anciens habitants. Si la civilisation arabe atteignit en Espagne, aussi bien qu'en Afrique, un certain degré de splendeur, c'est qu'il y avait chez les Arabes des germes de connaissances de toute sorte, qui prirent leur développement à la suite d'une installation de longue durée. En France, ces germes ne purent se développer à un égal degré, mais ils y accusèrent néanmoins leur présence au point de vue agricole, voire même artistique, industriel et scientifique. Les Sarrasins introduisirent chez nous le blé noir, encore appelé sarrasin ; ils perfectionnèrent les divers genres de culture, firent connaître la bougie et propagèrent l'usage des chiffres arabes, qui se substituèrent avec avantage aux chiffres romains.

Lorsque les Sarrasins eurent disparu de la Burgundia, de graves désordres éclatèrent au sujet de l'attribution des terres dont ils s'étaient emparé. Les biens ecclésiastiques, qui avaient fait l'objet de leur prédilection, donnèrent lieu à de nombreuses compétitions, chacun désirant se les approprier. L'archevêque de Lyon, Burchard, écrivait à ce sujet en 984 : « Sachons
« tous que nos péchés seuls sont la cause des maux qui
« nous accablent, maux si grands que jamais nos pères
« n'en ont vu de pareils et que les annales des peuples
« n'en offrent point d'exemple, car après les longues
« et cruelles déprédations des barbares il se trouve

« des hommes profondément méchants et semblables
« à des bêtes féroces écumantes de rage, qui, foulant
« aux pieds la loi divine, se jettent sur les biens con-
« férés jadis à Dieu et aux saints, les dilacèrent, les
« dilapident exécrationnellement. »

Ce fut avec beaucoup de peine que les établissements religieux reprirent possession de leurs propriétés ; mais il faut constater que les églises furent relevées assez rapidement, ainsi que les monastères, surtout à l'approche de l'an 1000, alors que la croyance à la fin prochaine du monde excita le zèle religieux des seigneurs.

Au temps où nous sommes arrivés, l'organisation féodale, en Savoie comme dans toute la France, avait atteint la plénitude de son existence. La Savoie, par sa situation topographique, écartée des grands centres, avait été un terrain propice à l'établissement des fiefs de toute nature, surtout pendant la durée du second royaume de Bourgogne. Il serait difficile, vu le défaut de documents précis et l'obscurité qui règne sur cette période tourmentée de notre histoire, de retracer exactement les phases de la vie publique des populations à cette époque. Nous avons pu définir leur triste situation au milieu des conflits qui agitèrent les hautes classes et des ruines semées par les invasions ; mais il ne nous serait pas possible de retrouver les traces de leur mouvement social, de cette vie intime indépendante des grands événements politiques.

En effet, comment, en l'absence de titres, se reconnaître au milieu du chaos engendré par cette multitude de complications qui eurent tant de causes diverses ? Comment débrouiller dans ce chaos, par exemple, ce qui concerne les modifications que durent subir les lois franques à mesure que la volonté du seigneur se substitua dans une certaine mesure au texte des codes ? Comment se rendre compte des limites de cette substitution ? Car, certainement elle ne fut pas complète, puisque la loi romaine elle-même continua, malgré tous les obstacles, d'être observée dans certains cas, et que le droit coutumier, qui remplaça pour longtemps le droit écrit, fut un mélange des lois barbare et romaine. Comment, enfin, expliquer clairement par quels expédients ce droit coutumier et la volonté souveraine, omnipotente du seigneur, purent exercer simultanément leur action ?

Tous ces points restent nécessairement obscurs pour l'époque dont il est question, et la lumière ne se fera pour nous que lorsqu'une certaine stabilité

politique aura succédé au trouble et à l'agitation qui présidèrent à la fusion des sociétés allobrogo-romaine et germaine.

Cependant, ce qui peut se dégager assez clairement de l'étude de l'organisation féodale, ce sont les bases mêmes de cette organisation qui se résumaient dans deux choses : le château et son propriétaire, le village et ses habitants ; les deux constituant le fief, unité fondamentale de la féodalité.

La multiplicité des châteaux ne répondit pas seulement au besoin d'abriter plus ou moins luxueusement les possesseurs des grands fiefs, mais elle eut surtout pour cause la nécessité de créer un système de défense pour le seigneur et ses hommes, dans un temps où le pillage, le brigandage étaient de règle commune. Aussi, partout où il y eut une agglomération d'habitants, un château fort fut construit pour la défendre, comme aussi tout petit seigneur isolé se retrancha derrière les murs épais de sa demeure.

La Savoie, principalement sous la dynastie des rois du deuxième royaume de Bourgogne, vit s'élever dans toutes ses vallées des maisons fortes seigneuriales. Un grand nombre de familles de haut lignage prirent naissance alors, et parmi elles on est autorisé à compter, outre les grands feudataires, tels que les comtes de Genevois et les barons de Faucigny : les Menthon, les Viry, les Ternier, les Ballaison, les Duingt, les Compey, les de Sales, les d'Allinges, les Miolans, les sires de Chambéry, les La Chambre, et bien d'autres dont les noms ne parurent à des dates certaines que dans le XII^e siècle, mais qui devaient remonter à une époque bien plus ancienne.

Nous venons de dire que partout où il y eut agglomération d'hommes, un château s'éleva pour défendre la communauté soit la villa. Le mot de villa, dont on a fait celui de ville, n'a pas eu tout d'abord la signification que nous lui donnons aujourd'hui. Les villæ étaient, avant l'invasion des barbares, de simples métairies, et parfois des centres d'exploitation agricole, placés dans les vallées les plus riches par les Allobrogo-Romains. Après l'invasion, elles conservèrent leur caractère ; puis, les troubles, les calamités de toute sorte survenant dans les époques postérieures, les villæ se fortifièrent, s'entourèrent de fossés et de murs, se mirent sous la protection d'un château fort, résidence du possesseur du fief ; les habitants disséminés vinrent s'y réfugier. Ainsi prirent naissance un certain nombre de villes, dans l'acception moderne du mot. Mais ces agglomérations ne prospérèrent pas partout, et alors elles transmirent simplement leur dénomination au château leur protecteur, ou à la commune rurale soit au village : tels sont,

Hauteville, Ville-la-Grand, Villaz, Ville-en-Sallaz, Villard, Les Villards, Villargondran, De Ville, Villarlurin, Villard-de-Beaufort, Belleville, Villette, Villaroger, Bonvillars, Lanslevillard, etc.

Nous avons parlé, dans un autre chapitre, des principales divisions de la population féodale : les seigneurs, les hommes libres et les serfs. Mais le village agricole comprenait, outre les serfs, une autre classe d'hommes inférieurs aux hommes libres, les villains, qui n'étaient, pour ainsi dire, que les successeurs des colons romains.

Les coutumes germaines, et surtout les lois franques qui amenèrent la fusion du droit de propriété avec le droit de souveraineté, portèrent une rude atteinte aux colons, car les Francs confondaient dans une même classe les hommes chargés des travaux manuels, et pour eux tous les ouvriers agricoles étaient des colons attachés à la glèbe. Dès lors, la distinction entre ces derniers et les serfs ne fut pas toujours bien observée ; cependant, il ne résulte pas moins de quelques documents quasi-contemporains, qu'une distinction existait entre les deux classes agricoles, distinction souvent méconnue, mais réelle, et que les Francs ne purent entièrement effacer.

Toutefois, qu'il y eût distinction ou non entre elles, les deux classes subissaient le même sort au point de vue de leur situation vis-à-vis des seigneurs. Villains et serfs sentaient également la main du maître qui les taillait à merci et les enrôlait suivant ses caprices. Depuis Boson jusqu'au XI^e siècle, la condition du peuple agricole de la Burgundia ne fit que s'aggraver ; mais à partir du XII^e, et surtout du XIII^e siècle, nous verrons une vie relativement plus calme renaître sous le chaume des villæ, et les agglomérations urbaines conquérir, au préjudice du pouvoir absolu des seigneurs, un peu de cette liberté si chère à toute âme humaine.

Avec la fin du second royaume de Bourgogne se termine la première période de l'histoire de la Savoie.

Nous avons dit à combien de luttes, d'invasions, de conquêtes, de fléaux de toute espèce furent exposés les peuples de l'Allobrogie, grâce à leur situation entre la France et l'Italie. Aussi loin qu'il a été possible de remonter dans l'histoire, nous avons vu les vallées savoisiennes foulées par les conquérants qui s'en disputaient la possession pour s'en servir, les uns, comme clé de la France, les autres, comme clé de l'Italie ; les Romains, les Burgundes, les Ostrogoths, les Francs, les Arabes ont occupé ces vallées

fortifiées par la nature, et ont cherché à s'y maintenir pour assurer leur puissance.

Ces faits et d'autres analogues qui se produiront dans les époques suivantes, constituent, pour l'histoire de la Savoie, une base fondamentale sur laquelle on doit s'appuyer pour se rendre un compte exact des péripéties par lesquelles ce pays a passé, péripéties dont les conséquences se font encore sentir de nos jours et risquent même de se manifester dans l'avenir.

La politique des princes de la Maison de Savoie, à la naissance desquels nous allons assister, sera motivée par cette situation difficile et variable que beaucoup d'historiens étrangers, et même nationaux, ont mal comprise, ce qui les a conduits à manquer de logique et parfois de justice dans leurs appréciations.

FIN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE.

PUBLICATIONS DU MÊME AUTEUR

LES GLOIRES DE LA SAVOIE, in-8°, 300 pages. — Epuisé.

LES POÈTES DE LA SAVOIE, in-12, 334 pages.

NOTICE SUR L'ABBAYE DE TALLOIRES, honorée du prix Pillet-Will
décerné en 1860 par la Société d'histoire de Chambéry.

CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE DE LA SAVOIE.

ÉLOGE DE JACQUES REPLAT, lu à la Société Florimontane d'Annecy.

UN MORALISTE SAVOYARD AU XVI^e SIÈCLE. — JEAN MENENC,
broch. in-8°.

ANNECY ET SES ENVIRONS, 3^e édition.

LES PRINCES-LOUPS DE SAVOIE. — LETTRE A M. THIERS, 6^e
édition ; broch. in-8°.

RÉFORMEZ L'ÉDUCATION ! — REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR
QUELQUES CITOYENS A M. DURUY, MINISTRE DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE, broch. in-8°.

PROFESSION DE FOI DU PATRIOTE SAVOYARD, 2^e édit. ; broch. in-
8°.

- 1 Ducis, Discours de réception à l'Académie de Savoie.
- 2 Ducis, Congrès scientifique de France à Chambéry, p. 496.
- 3 X.-B. Saintine, la Mythologie du Rhin.
- 4 On ne sait pas exactement où était située cette lace.
- 5 Salvien, De gubernat. dei.
- 6 C.-A. Ducis, De l'origine de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie.
- 7 De Gingins. Ménabréa.
- 8 Les Ariens ne reconnaissaient pas le Verbe éternel, pas plus que le Saint-Esprit ; ils repoussaient la Trinité ; Jésus-Christ n'était pour eux qu'un homme supérieur, interprète de Dieu.
- 9 Ducis, Congrès scientifique de France à Chambéry, page 559.
- 10 Les origines féodales, page 3.
- 11 Guizot, Hist. de la civilisation, X^e leçon.
- 12 Montesquieu, Esprit des lois, liv. 28, chap. 20.
- 13 Charte citée par Bouquet.

*Histoire populaire de la Savoie, depuis les
temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par
Jules Philippe*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6575793z>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état

du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr